

# INFORMATIONS FINANCIERES

**Rapport financier et états financiers vérifiés  
pour l'année close le 31 décembre 2018**

**Documents supplémentaires pour ce point** : Rapport financier intermédiaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2019 (UNAIDS/PCB (44)/19.16).

**Actions requises lors de cette réunion – Le Conseil de Coordination du Programme est invité à** : *Accepter* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année close le 31 décembre 2018

**Conséquences financières des décisions** : aucune

## Table des matières

<b>Section I : Introduction</b> .....	5
<b>Section II : États financiers vérifiés, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes de l'année close le 31 décembre 2018</b>	
Note d'information.....	10
Certification des comptes .....	11
Lettre de transmission du Commissaire aux comptes .....	12
Opinion du Commissaire aux comptes .....	13
État I : État de la situation financière	
Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2018.....	16
État II : État de la performance financière	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2018.....	17
État III : État des variations de l'actif net/de la situation nette	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2018.....	18
État IV : Tableau des flux de trésorerie	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2018.....	19
État V : État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels pour l'année close le 31 décembre 2018 par rapport au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2018–2019 .....	20
Notes afférentes aux comptes .....	21
Exposé des objectifs.....	21
Base de préparation et de présentation.....	21
Principaux principes comptables .....	23
Informations à l'appui de l'état de la situation financière .....	29
Informations à l'appui de l'état de la performance financière .....	42
Tableau annexé 1 : État de la performance financière par segment	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2018.....	45
Rapprochement de l'état de la comparaison budgétaire (état V) et de l'état de la performance financière (état II) .....	46
Tableau annexé 2 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2018.....	50
Tableau annexé 3 : Fonds supplémentaires	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2018.....	51
Tableau annexé 4 : Fonds extrabudgétaires	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2018.....	52
<b>Section III : Informations sur la gestion</b> .....	53
Tableau 4 :	
Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés au titre de l'UBRAF 2018–2019 pour l'année close le 31 décembre 2018.....	54
Tableau 5 : Fonds supplémentaires	
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2018 .....	56
Tableau 6 : Fonds extrabudgétaires	
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2018.....	57

Tableau 7 : Dépenses et fonds affectés au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2018 .....	58
Tableau 8 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés au titre des enveloppes allouées aux pays pour l'année close le 31 décembre 2018 .....	60
<b>Section IV : Rapport du Commissaire aux comptes pour l'année close le 31 décembre 2018 .....</b>	<b>62</b>

## SECTION I

### INTRODUCTION

1. Conformément à la modalité de fonctionnement 5 (vi) du *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida), le rapport financier de l'année close le 31 décembre 2018 est remis pour examen par le Secrétariat de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme, en vertu des procédures établies qui requièrent de ce dernier qu'il examine le rapport financier du Programme.
2. Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
3. C'est la septième année que les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés conformément aux normes IPSAS, ce qui continue d'optimiser la transparence, d'accroître la responsabilisation et d'améliorer les rapports financiers de l'ONUSIDA.
4. L'application des normes IPSAS n'a actuellement pas d'impact sur la préparation du budget de l'ONUSIDA – Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) – qui continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode différant de la comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, un rapprochement entre le budget et les principaux états financiers est présenté conformément aux dispositions des normes IPSAS.
5. Le rapport présente les principales informations financières relatives aux recettes, aux dépenses, à l'actif net/la situation nette et aux actifs et passifs du Programme, ainsi que des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la situation nette. Ainsi, il fournit une vision complète de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2018.

#### **Budget-plan de travail approuvé**

6. L'UBRAF 2016–2021 est l'instrument qui permet au Programme commun de mettre en œuvre la Stratégie 2016–2021 de l'ONUSIDA adoptée par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 37<sup>e</sup> réunion d'octobre 2015. Il a pour objectif de soutenir la réalisation de la vision à long terme de l'ONUSIDA, à savoir : zéro nouvelle infection par le VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination.
7. Lors de sa 37<sup>e</sup> réunion d'octobre 2015, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2016–2021 avec un budget de base d'US\$ 484,8 millions pour l'exercice biennal 2016–2017 (du même niveau que pour les quatre exercices biennaux précédents) ainsi que l'attribution d'US\$ 310,2 millions gérés par le Secrétariat et d'US\$ 174,6 millions à répartir entre les onze Coparrainants. Le Conseil a également demandé qu'un UBRAF révisé aux priorités mieux définies soit soumis à son approbation lors de la 38<sup>e</sup> réunion du CCP.
8. Lors de sa 38<sup>e</sup> réunion en juin 2016, le Conseil a approuvé l'UBRAF 2016–2021 définitif, priorisé et plus détaillé, établi sur la base des recommandations du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme sur l'élaboration de l'UBRAF 2016–2021.
9. Le CCP a approuvé le budget 2018–2019 et le modèle révisé de mobilisation et d'allocation des ressources lors de sa 40<sup>e</sup> réunion en juin 2017. Il a approuvé un budget de base annuel d'US\$ 184 millions répartis comme suit : US\$ 140 millions alloués au Secrétariat de l'ONUSIDA afin de doter celui-ci de ressources suffisantes ; une allocation d'US\$ 22 millions à répartir entre les onze Coparrainants ; une allocation supplémentaire d'US\$ 22 millions

pour les Coparrainants au niveau national sous la forme d'enveloppes par pays, pour tirer parti d'actions communes dans les pays nécessitant une accélération de la riposte ou pour aider les populations dont les besoins sont les plus pressants dans les autres pays.

10. Il a également approuvé l'allocation d'autres ressources sous la forme de fonds supplémentaires – d'un montant total d'US\$ 58 millions (US\$ 43 millions pour les Coparrainants et US\$ 15 millions pour le Secrétariat) – afin de remédier à certains contextes épidémiques ou nationaux particuliers, ce qui porte le montant total des ressources au niveau correspondant à un UBRAF entièrement financé (US\$ 484 millions pour l'exercice biennal 2018–2019).

## Recettes

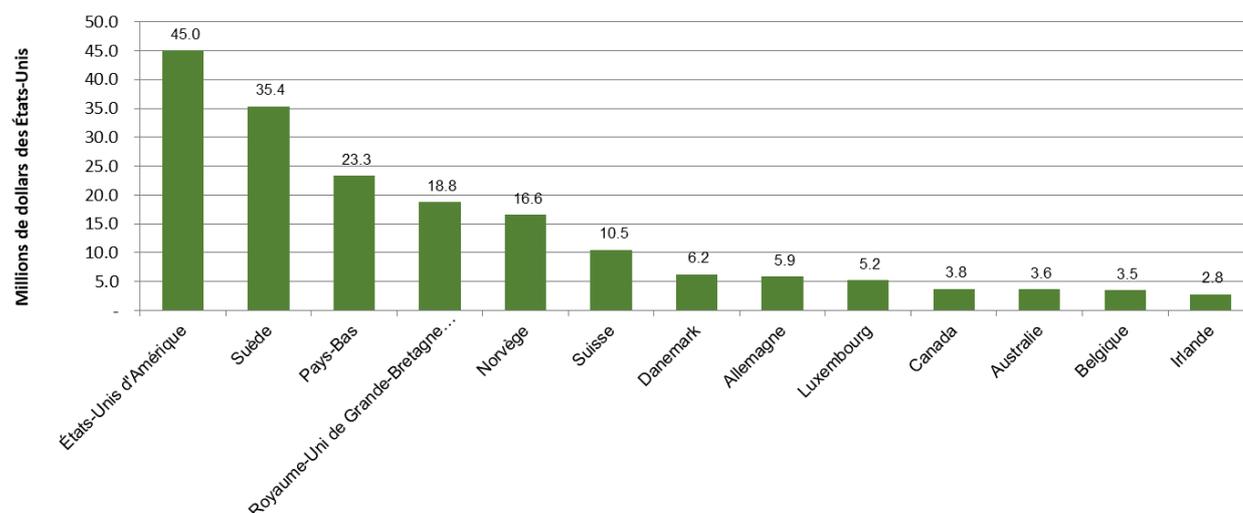
11. En 2018, les recettes totales se sont élevées à US\$ 219,7 millions pour les fonds de base et hors budget de base (contre US\$ 232,9 millions en 2017), dont US\$ 188,8 millions mis à disposition au titre de l'UBRAF et US\$ 30,9 millions au titre de fonds hors budget de base. Sur ces fonds hors budget de base, US\$ 29,8 millions ont été mis à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays, conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Le solde d'US\$ 1,1 million correspondait principalement à des gains de réévaluation actuarielle sur le Fonds pour paiements de fin de contrat. Le tableau 1 (ci-dessous) fournit le détail des recettes pour 2018 et 2017.

**Tableau 1 : Détail des recettes – Tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)**

Recettes	Fonds de base de l'UBRAF		Fonds hors budget de base		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Gouvernements	184 535 955	172 402 332	21 025 549	46 717 440	205 561 504	219 119 772
Organismes coparrainants	-		3 688 920	975 728	3 688 920	975 728
Autres	226 958	481 497	5 128 403	4 320 221	5 355 361	4 801 718
Produits financiers	4 021 575	3 978 772	1 108 910	4 061 922	5 130 485	8 040 694
<b>Total général</b>	<b>188 784 488</b>	<b>176 862 601</b>	<b>30 951 782</b>	<b>56 075 311</b>	<b>219 736 270</b>	<b>232 937 912</b>

12. Comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus, des recettes totales d'US\$ 188,8 millions ont été mobilisées et mises à la disposition de l'UBRAF. Cela représente 78 % de l'objectif du Secrétariat concernant les ressources à mobiliser – à savoir, US\$ 242 millions pour 2018 (contre US\$ 176,9 millions ou 73 % en 2017, US\$ 180,3 millions ou 75 % en 2016 et US\$ 200,9 millions ou 83 % en 2015) –, d'où un déficit d'US\$ 53,2 millions par rapport au budget approuvé par le Conseil de Coordination du Programme. Le déficit d'US\$ 53,2 millions de 2018 est inférieur aux déficits de 2017 et 2016, qui s'élevaient à US\$ 65,5 millions et US\$ 62 millions respectivement.
13. Même si le Secrétariat n'est pas parvenu à mobiliser le budget de base d'US\$ 242 millions dans sa totalité en 2018, il a toutefois réussi à mobiliser US\$ 11,9 millions de plus qu'en 2017 (US\$ 188,8 millions en 2018 contre US\$ 176,9 millions en 2017). Le graphique 1 (ci-dessous) présente le détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre de l'UBRAF pour 2018.

**Figure 1. Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre de l'UBRAF pour 2018 (en millions de dollars des États-Unis)**



## Dépenses

14. Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2018 se sont élevées à US\$ 209,3 millions (contre US\$ 225,2 millions en 2017 et US\$ 227 millions en 2016). Dans ce montant, US\$ 171,8 millions représentaient des dépenses pour l'année 2018 au titre de l'UBRAF 2018-2019, US\$ 30,4 millions représentaient des dépenses au titre des fonds hors budget de base et US\$ 3,3 millions représentaient des charges financières. Le tableau 2 (ci-dessous) donne le détail des dépenses par type de fonds pour 2018 et 2017.

**Tableau 2. Détail des dépenses – Tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)**

Dépenses	2018	2017	2016
Fonds de base de l'UBRAF	171 798 677	172 134 662	179 784 783
Fonds hors budget de base	30 397 337	50 602 101	40 482 468
Dépenses de l'année précédente	3 789 629	-	3 152 381
Charges financières	3 341 700	2 470 891	3 559 958
<b>Total des dépenses</b>	<b>209 327 343</b>	<b>225 207 654</b>	<b>226 979 590</b>

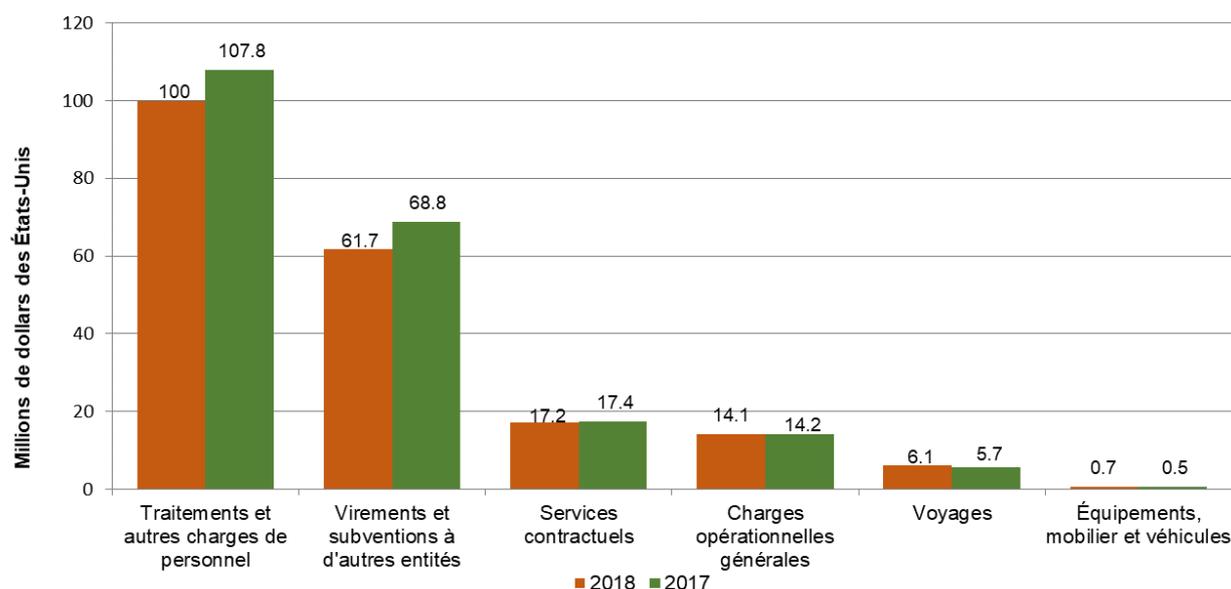
15. Grâce au repositionnement stratégique opéré en 2016 et aux initiatives et mesures mises en place afin de réduire les coûts et d'améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité, le Secrétariat a réussi à réduire de 6 %, soit US\$ 8,3 millions, sa part approuvée dans les dépenses de l'UBRAF (ramenées à US\$ 131,7 millions contre US\$ 140 millions dans le budget approuvé). Les dépenses et les fonds affectés au titre de l'UBRAF pour le Secrétariat en 2018, soit US\$ 131,7 millions, ont été identiques par rapport à l'année 2017.
16. Par ailleurs, le total des dépenses en 2018, d'un montant d'US\$ 209,3 millions, a diminué de 7 %, soit US\$ 15,9 millions, par rapport au total des dépenses en 2017, qui s'élevait à US\$ 225,2 millions. Cela est visible dans le tableau 3 et sur le graphique 2 (ci-dessous), qui montrent également une réduction des coûts de 8 % soit US\$ 7,8 millions dans la catégorie des charges de personnel et de 10 % dans la catégorie des virements et subventions à d'autres entités, ainsi que des dépenses stables dans les autres grandes catégories (par rapport à 2017 et 2016).

**Tableau 3. Détail des dépenses par catégorie (en dollars des États-Unis)**

Dépenses	2018	2017	2016
Traitements et autres charges de personnel <sup>a/</sup>	100 003 419	107 828 029	117 013 794
Virements et subventions à d'autres entités	61 676 308	68 754 908	63 950 707
Services contractuels	17 185 877	17 440 269	15 965 227
Charges opérationnelles générales	14 087 766	14 181 316	13 958 955
Voyages	6 149 310	5 712 605	5 574 217
Équipements, mobilier et véhicules	659 234	541 989	561 633
<b>Sous-total</b>	<b>199 761 914</b>	<b>214 459 116</b>	<b>217 024 533</b>
Amortissements	610 740	670 342	706 534
Charges financières	3 341 700	2 470 891	3 559 958
ASHI – valorisations actuarielles	5 612 989	7 607 305	5 688 565
<b>Total des dépenses</b>	<b>209 327 343</b>	<b>225 207 654</b>	<b>226 979 590</b>

<sup>a/</sup> **Exclut** des montants d'US\$ 5,6 millions pour 2018, d'US\$ 7,6 millions pour 2017 et d'USD 5,7 millions pour 2016 relatifs à des dépenses au titre de l'assurance-maladie du personnel liées à la variation du passif actuariel.

**Figure 2. Détail des dépenses par principales catégories pour les années 2018 et 2017**  
(en millions de dollars des États-Unis)



### Solde des fonds

17. L'ONUSIDA étant un programme financé par des contributions volontaires, il a besoin d'un solde de fonds qui lui sert de fonds de roulement pour initier et mettre en œuvre les activités

en attendant de recevoir les contributions promises. Pour garantir la continuité des activités d'une année sur l'autre, y compris le virement de fonds aux Coparrainants, il est nécessaire de disposer d'un solde de fonds suffisant à la fin de chaque année pour garantir le lancement et la mise en œuvre de l'UBRAF l'année suivante/l'exercice biennal suivant.

18. Lors de sa 26<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé la fixation d'un niveau maximum pour le solde net des fonds de l'UBRAF équivalent à 35 % (soit US\$ 170,0 millions) du budget biennal de l'ONUSIDA. De plus, lors de sa 36<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le CCP a approuvé un niveau minimum du solde net des fonds de l'ONUSIDA équivalent à 22 % (soit US\$ 107 millions) de son budget biennal.
19. Au 31 décembre 2018, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à US\$ 95,6 millions, soit 19,7 % du budget biennal<sup>1</sup> (contre US\$ 81,7 millions, soit 16,8 % au 31 décembre 2017, et US\$ 79,8 millions, soit 16,5 % au 31 décembre 2016). Ce niveau est inférieur au niveau minimum de 22 % (soit US\$ 107 millions) du budget biennal approuvé par le Conseil de Coordination du Programme en juin 2015.
20. Bien que le solde net des fonds de l'UBRAF soit inférieur au niveau minimum approuvé, il convient de noter que le Secrétariat a réussi, en dépit d'une situation financière difficile, à augmenter le solde des fonds d'US\$ 13,9 millions au cours de l'année 2018. Cela a été possible grâce aux initiatives et aux mesures mises en place pour réduire les coûts et améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité.
21. Ainsi qu'il est souligné dans le paragraphe 15, le solde des fonds de l'UBRAF correspond au fonds de roulement de l'ONUSIDA. Il permet au Programme commun de virer des fonds aux Coparrainants au début de chaque année et de fonctionner sans interruption. Cependant, comme le niveau du solde des fonds au 31 décembre 2018 reste inférieur au solde minimal fixé par le Conseil de Coordination du Programme, le Secrétariat continuera de suivre de très près ce solde et intensifiera la mobilisation des ressources pour veiller à ce qu'il soit maintenu à un niveau permettant une mise en œuvre efficace de l'UBRAF.

---

<sup>1</sup> Outre un montant d'US\$ 172,1 millions dépensés en 2018 au titre de l'UBRAF 2018-2019, un montant d'US\$ 3,6 millions a été affecté pendant l'année 2018 (correspondant à des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2019). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2018 destiné à couvrir les activités du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de 2019 s'élevait à US\$ 95,6 millions (99,2 millions moins 3,6 millions mis en réserve pour les fonds affectés en 2018).

## **SECTION II**

### **ÉTATS FINANCIERS, TABLEAUX ANNEXÉS ET NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2018. Les états financiers appropriés, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les tableaux annexés fournissent des détails contextuels et des explications à l'appui des fonds et des comptes spécifiques gérés par l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des systèmes financiers de l'OMS, pour l'année close le 31 décembre 2018.

## Certification des états financiers pour l'année close le 31 décembre 2018

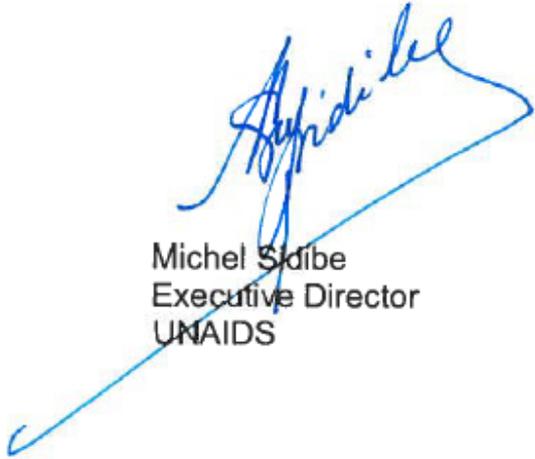
Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les états financiers de l'ONUSIDA sont également préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants créant l'ONUSIDA.

Les états financiers pour l'année close le 31 décembre 2018 ainsi que les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui sont approuvés.



George Farhat  
Director, Planning, Finance  
and Accountability a.i.

Geneva, 15 March 2019



Michel Sidibe  
Executive Director  
UNAIDS



République des Philippines  
**COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES**  
Commonwealth Avenue, Quezón City,  
Philippines

## LETTRE DE TRANSMISSION

Le 1<sup>er</sup> avril 2019

**Madame, Monsieur,**

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Coordination du Programme (CCP) le rapport et les avis du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH /sida (ONUSIDA) pour l'année close le 31 décembre 2018.

**Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.**

**Michael G. Aguinaldo,**  
Président de la Commission de  
Vérification des Comptes de la  
République des Philippines  
Commissaire aux comptes



### **La présidence**

Conseil de Coordination du Programme  
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida,  
Genève, Suisse



République des Philippines  
**COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES**  
Commonwealth Avenue, Quezón City, Philippines

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Au Conseil de Coordination du Programme**

#### **Opinion**

Nous avons vérifié les états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/la situation nette, le tableau des flux de trésorerie, l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels pour l'exercice terminé à cette date, mais aussi les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principaux principes comptables.

Nous sommes d'avis que ceux-ci présentent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière, des variations de l'actif net/la situation nette, des flux de trésorerie et de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels pour l'exercice terminé à cette date, selon les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

#### **Fondement de l'avis**

Nous avons mené nos vérifications conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) établies par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Nos responsabilités selon ces normes sont mentionnées dans la section de notre rapport consacrée aux responsabilités du Commissaire aux comptes. Nous sommes indépendants de l'ONUSIDA conformément aux obligations déontologiques applicables à notre vérification des états financiers et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces obligations. Nous estimons que nous avons réuni suffisamment d'éléments probants et pertinents pour fonder notre avis.

#### **Autres informations**

Les autres informations sont de la responsabilité de la Direction. Elles comprennent les renseignements figurant dans le document intitulé **Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année close le 31 décembre 2018**, mais pas les états financiers et le rapport de notre commissaire aux comptes à ce sujet.

Notre avis sur les états financiers ne porte pas sur les autres informations. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer avec assurance sur celles-ci.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, il nous incombe de lire les autres informations et, ce faisant, d'étudier si ces autres informations sont cohérentes avec les états financiers ou les informations acquises au cours de la vérification, ou si elles se trouvent être inexactes. Si, sur la base du travail effectué, nous arrivons à la conclusion qu'il existe des anomalies importantes dans les autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS**

Il incombe à la Direction d'établir des états financiers présentant une image fidèle de la situation selon les normes IPSAS et d'exercer le contrôle interne jugé nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci soient la conséquence d'erreurs ou de fraudes.

Lors de la préparation des états financiers, la Direction est tenue d'évaluer la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre ses activités, de révéler le cas échéant tout problème en rapport avec la pérennité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste n'existe.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de superviser le processus d'établissement de l'information financière.

### **Obligations du Commissaire aux comptes lors de la vérification des états financiers**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport du Commissaire aux comptes intégrant notre avis. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance. Toutefois, elle ne constitue pas une garantie qu'une anomalie significative, lorsqu'elle existe, sera systématiquement détectée dans le cadre d'une vérification effectuée conformément aux normes ISA. Les anomalies peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et sont jugées significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles pourraient vraisemblablement influencer des décisions économiques prises en se fondant sur ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification effectuée conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et gardons un esprit critique tout au long de la vérification. Les tâches suivantes font également partie de notre mission :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, que celles-ci soient le résultat de fraudes ou d'erreurs, élaborer et mettre en œuvre des procédures de vérification adaptées à ces risques, et réunir suffisamment d'éléments probants et pertinents pour fonder notre avis. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé par rapport à une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou un contournement du contrôle interne.
- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne pertinentes afin d'élaborer des procédures de vérification adaptées à la situation, le but n'étant toutefois pas d'exprimer un avis sur l'efficacité du contrôle interne au sein de l'ONUSIDA.
- Apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations les concernant fournies par la Direction.
- Conclure quant à l'application appropriée par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, à partir des éléments probants obtenus, à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus, dans notre rapport de vérification, d'attirer

l'attention sur les informations fournies dans les états financiers relatives à cette incertitude ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre avis. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport de vérification.

- Apprécier la présentation, la structure et le contenu des états financiers dans leur ensemble, y compris les informations fournies, et évaluer si ces états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière permettant d'en donner une présentation juste.

Nous sommes en relation avec les responsables de la gouvernance et leur communiquons, entre autres, le champ et le calendrier prévus des travaux de vérification ainsi que des constatations importantes, notamment toute défaillance majeure du contrôle interne relevée au cours des vérifications.

#### **Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires**

Nous estimons en outre que les opérations de l'ONUSIDA qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, à tous égards importants, conformes au Règlement financier de l'OMS.

Conformément à l'article XIV de ce règlement, nous avons également rédigé un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'ONUSIDA.



**Michael G. Aguinaldo,  
Président de la Commission de  
Vérification des Comptes de la  
République des Philippines  
Le Commissaire aux comptes**

Quezón City, Philippines  
Le 29 mars 2019

....

**État I****État de la situation financière****Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2018**

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	4.1	162 792 418	145 527 017
Créances courantes	4.2	93 685 803	110 541 452
Créances sur le personnel	4.3	2 404 950	1 927 433
Paiements anticipés	4.4	582 600	496 699
Autres créances courantes	4.5	90 586	56 745
<b>Total des actifs courants</b>		<b>259 556 357</b>	<b>258 549 346</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Créances non courantes	4.2	12 766 323	26 740 517
Immobilisations corporelles	4.8	20 693 087	21 231 816
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>33 459 410</b>	<b>47 972 333</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>293 015 767</b>	<b>306 521 679</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes	4.9	3 908 216	7 456 834
Dettes envers le personnel	4.1	161 212	99 170
Avantages du personnel courants	4.11	8 415 177	8 831 138
Recettes différées courantes	4.12	13 974 194	24 944 173
Emprunts à long terme – part courante	4.13	605 876	611 452
<b>Total des passifs courants</b>		<b>27 064 675</b>	<b>41 942 767</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel non courants	4.11	66 031 388	87 354 408
Recettes différées non courantes	4.12	12 709 339	26 683 533
Emprunts à long terme – part non courante	4.13	20 922 307	21 679 554
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>99 663 034</b>	<b>135 717 495</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>126 727 709</b>	<b>177 660 262</b>
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>			
<b>Actif net/réserves</b>			
Fonds de réserve	4.15	35 000 000	35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		7 803 613	7 197 737
Fonds commun		(12 099 709)	(8 846 120)
Fonds non soumis à restrictions		99 183 390	84 658 898
Fonds soumis à restrictions		53 484 158	55 583 168
Fonds pour la rénovation des bâtiments	4.16	5 373 127	4 868 300
Avantages du personnel		(24 478 012)	(47 700 657)
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		2 021 491	(1 899 909)
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>166 288 058</b>	<b>128 861 417</b>
<b>TOTAL, PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>293 015 767</b>	<b>306 521 679</b>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

**État II****État de la performance financière****Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2018**

(en dollars des États-Unis)

	<b>Notes</b>	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
<b>Recettes</b>			
Contributions volontaires	5.2		
Gouvernements		205 561 504	219 119 772
Organismes coparrainants		3 688 920	975 728
Autres		5 355 361	4 801 718
Produits financiers	5.3	5 130 485	8 040 694
<b>Total des produits</b>		<b>219 736 270</b>	<b>232 937 912</b>
<b>Dépenses</b>	5.4		
Traitements et autres charges de personnel		105 616 408	115 435 334
Virements et subventions à d'autres entités		61 676 308	68 754 908
Services contractuels		17 185 877	17 440 269
Charges opérationnelles générales		14 087 766	14 181 316
Voyages		6 149 310	5 712 605
Équipements, véhicules et mobilier		659 234	541 989
Amortissements		610 740	670 342
Charges financières		3 341 700	2 470 891
<b>Total des charges</b>		<b>209 327 343</b>	<b>225 207 654</b>
<b>Total excédent/(déficit) pour l'année</b>		<b>10 408 927</b>	<b>7 730 258</b>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

**État III**

**État des variations de l'actif net/la situation nette**

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2018

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2018	Variations 2018	Ajustements 2018	31 décembre 2017
<b>Actif net/réserves</b>	4.14				
<b>Fonds de réserve</b>	4.15	<b>35 000 000</b>			<b>35 000 000</b>
<b>Fds propres engagés dans des immobilisations</b>		4 458 270			4 458 270
Ajustement des prêts		3 345 343	605 876		2 739 467
<b>Total Fonds propres eng. ds immobilisations</b>		<b>7 803 613</b>	<b>605 876</b>	-	<b>7 197 737</b>
<b>Fonds commun</b>					
Amortissement des immobilisations corporelles		(6 700 608)	( 610 740)		(6 089 868)
Réserve de réévaluation		(5 399 101)	(2 642 849)		(2 756 252)
<b>Total Fonds commun</b>		<b>(12 099 709)</b>	<b>(3 253 589)</b>	-	<b>(8 846 120)</b>
<b>Fonds non soumis à restrictions</b>					
Fds de base de l'UBRAF non soumis à restrictions		99 183 390	14 954 492	( 430 000)	84 658 898
<b>Fonds soumis à restrictions</b>					
Fds. supp. de l'UBRAF soumis à restrictions		35 535 047	(1 758 063)		37 293 110
Fonds extrabudgétaires		17 949 111	( 340 947)		18 290 058
<b>Total Fonds soumis à restrictions</b>		<b>53 484 158</b>	<b>(2 099 010)</b>	-	<b>55 583 168</b>
<b>Autres fonds</b>					
Fonds pour la rénovation des bâtiments	4.16	5 373 127	74 827	430 000	4 868 300
<b>Fonds pour les avantages du personnel</b>					
Paiements de fin de contrat		6 600 728	2 028 834		4 571 894
Assurance-maladie du personnel		(30 512 595)	(5 612 989)	26 999 188	(51 898 794)
Fonds spécial d'indemnisation		( 566 145)	( 210 914)	18 526	( 373 757)
<b>Total Fonds pour les avantages du personnel</b>		<b>(24 478 012)</b>	<b>(3 795 069)</b>	<b>27 017 714</b>	<b>(47 700 657)</b>
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		2 021 491	3 921 400		(1 899 909)
<b>Actif net/situation nette</b>		<b>166 288 058</b>	<b>10 408 927</b>	<b>27 017 714</b>	<b>128 861 417</b>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

**État IV****Tableau des flux de trésorerie****Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2018**

(en dollars des États-Unis)

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles</b>		
Excédent/(déficit) de l'année	10 408 927	7 730 258
Amortissements	610 740	670 342
(Augmentation)/diminution des créances courantes	16 855 649	(31 770 956)
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	13 974 194	5 836 883
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	( 477 517)	( 154 416)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	( 85 901)	2 914 865
(Augmentation)/diminution des autres créances courantes	( 33 841)	( 40 640)
Augmentation/(diminution) des contributions reçues par avance	-	( 97 666)
Augmentation/(diminution) des dettes	(3 548 618)	2 993 982
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	62 042	( 200 878)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel courants	( 415 961)	( 11 008)
Augmentation/(diminution) des recettes différées courantes	(10 969 979)	3 010 508
Augmentation/(diminution) des recettes différées non courantes	(13 974 194)	(5 836 883)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel non courants	(21 323 020)	23 712 130
	<u>(8 917 479)</u>	<u>8 756 521</u>
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles</i>		
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement</b>		
(Augmentation)/dim. des acquisitions d'immobilisations corporelles	( 72 011)	( 65 062)
<i>Flux de trésorerie des activités d'investissement</i>	<u>( 72 011)</u>	<u>( 65 062)</u>
<b>Flux de trésorerie d'activités de financement</b>		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – part courante	( 5 576)	28 037
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – part non courante	( 757 247)	445 638
Ajustements directs de l'actif net/situation nette	27 017 714	(17 324 835)
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement</i>	<u>26 254 891</u>	<u>(16 851 160)</u>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents</b>	<u>17 265 401</u>	<u>(8 159 701)</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année</b>	<u>145 527 017</u>	<u>153 686 718</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année</b>	<u>162 792 418</u>	<u>145 527 017</u>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

**État V**

**État de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels**

**Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2018-2019**

**pour la période close le 31 décembre 2018**

(en dollars des États-Unis)

	Budget de base approuvé 2018-2019	Dépenses 2018	Solde	Taux de mise en œuvre	
	(a)	(b)	(c) = (a-b)	(d) = (c / a)	
<b>I. Domaines de résultat</b>					
1	Dépistage et traitement du VIH	24 170 732	12 085 366	12 085 366	50.0%
2	Élimination de la transmission mère-enfant	7 788 396	3 894 198	3 894 198	50.0%
3	Prévention du VIH chez les jeunes	14 372 834	7 186 417	7 186 417	50.0%
4	Prévention du VIH dans les populations clés	14 370 888	7 185 444	7 185 444	50.0%
5	Inégalités hommes-femmes et violence sexiste	9 473 078	4 736 539	4 736 539	50.0%
6	Droits de l'homme, stigmatisation et discrimination	7 520 198	3 760 099	3 760 099	50.0%
7	Investissements et efficience	4 207 992	2 103 996	2 103 996	50.0%
8	Intégration des services de santé et de prise en charge du VIH	6 095 882	3 047 941	3 047 941	50.0%
<b>Total Coparrainants</b>		<b>88 000 000</b>	<b>44 000 000</b>	<b>44 000 000</b>	<b>50.0%</b>
<b>II. Fonctions de base</b>					
1	Leadership, plaidoyer et communication	67 661 000	31 248 875	36 412 125	46.2%
2	Partenariats, mobilisation et innovation	60 158 000	27 259 179	32 898 821	45.3%
3	Informations stratégiques	31 775 000	13 551 591	18 223 409	42.6%
4	Coordination, cohérence et aide à la mise en œuvre dans les pays	64 844 000	29 329 522	35 514 478	45.2%
5	Gouvernance et responsabilisation mutuelle	55 562 000	26 743 517	28 818 483	48.1%
<b>Total Secrétariat</b>		<b>280 000 000</b>	<b>128 132 684</b>	<b>151 867 316</b>	<b>45.8%</b>
<b>Total général</b>		<b>368 000 000</b>	<b>172 132 684</b>	<b>195 867 316</b>	<b>46.8%</b>
<b>Différences de base</b>					
	Capitalisation des actifs		( 72 011)		
	Remboursement de prêts		( 605 876)		
	<b>Total des différences de base</b>		<b>( 677 887)</b>		
<b>Différences de calendrier</b>					
	Dépenses induites durant l'année précédente au titre de tous les fonds		<b>3 789 629</b>		
<b>Différences relatives aux entités</b>					
	Dépenses au titre d'autres fonds		<b>34 082 917</b>		
	<b>Total des dépenses selon l'état de la performance financière (état II)</b>		<b>209 327 343</b>		

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

## NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES

### 1. EXPOSÉ DES OBJECTIFS

Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a porté création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour « mettre en œuvre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur la co-appropriation, la collaboration au niveau de la planification et de l'exécution, et un partage équitable des responsabilités » qui regroupe actuellement onze institutions des Nations Unies appelées Coparrainants<sup>2</sup>.

Le Programme est dirigé par un Directeur exécutif qui est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies sur recommandation des Coparrainants et qui rend compte directement au Conseil de Coordination du Programme, lequel fait fonction d'organe de gouvernance du Programme.

Les objectifs de l'ONUSIDA sont mentionnés dans le Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Les objectifs de l'ONUSIDA ont été affinés et actualisés dans la nouvelle vision et le nouvel énoncé de la mission du programme commun, qui ont été avalisés par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 26<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010. Ces objectifs actualisés sont les suivants :

- **Unir les efforts** des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements, du secteur privé, des institutions mondiales ainsi que des personnes vivant avec le VIH et les plus affectées par ce virus ;
- **Exprimer haut et fort sa solidarité** avec les personnes les plus affectées par le VIH en vue de défendre la dignité humaine, les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- **Mobiliser des ressources** (politiques, techniques, scientifiques et financières) et en rendant chacun (soi-même et les autres) responsable des résultats ;
- **Communiquer aux agents du changement** des informations stratégiques et des informations probantes pour qu'ils puissent exercer une influence et s'assurer que les ressources sont allouées là où elles auront le plus d'impact ;
- **Soutenir un leadership participatif des pays** en vue de ripostes pérennes qui font partie intégrante et sont intégrées aux efforts nationaux en matière de santé et de développement.

### 2. BASE DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes de l'ONUSIDA sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants créant l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de présentation de l'information financière appliqués par l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS.

Les états financiers ont été préparés sur la base des principes de comptabilité d'exercice et de continuité de l'exploitation, et conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en appliquant le principe dit « du coût historique ». Lorsque les normes IPSAS ne

---

<sup>2</sup> Lorsque l'ONUSIDA a été créé en 1994, le Programme regroupait six institutions du système des Nations Unies : le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis cette date, cinq autres institutions des Nations Unies – l'ONUDC, l'OIT, le PAM, le HCR et l'ONU-Femmes – sont devenues des organismes coparrainants de l'ONUSIDA.

prévoient rien concernant une norme spécifique, les normes comptables internationales (IFRS) appropriées ont été appliquées.

### **Exercice financier**

L'exercice financier est pour des raisons budgétaires un exercice biennal comprenant deux années civiles consécutives. Les états financiers sont préparés chaque année.

### **Monnaie fonctionnelle et conversion des devises**

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'ONUSIDA est le dollar des États-Unis.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date de l'opération. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des monnaies.

Les actifs et les passifs libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars aux taux de change opérationnels des Nations Unies en vigueur en fin d'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

### **Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations**

La notion d'importance relative est essentielle pour la préparation des états financiers de l'ONUSIDA. L'étude de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions prises pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues. Les estimations incluent, de façon non exhaustive, les obligations au titre des prestations définies d'assurance-maladie et les autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant), le risque financier inhérent aux créances, aux charges à payer et à l'ampleur de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats des calculs actuariels sont susceptibles de différer de ces estimations.

### **États financiers**

Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- État de la situation financière
- État de la performance financière
- État des variations de l'actif net/la situation nette
- Tableau des flux de trésorerie
- État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels
- Notes afférentes aux comptes comprenant un résumé des principaux principes comptables et d'autres informations importantes.

Les principes comptables présentés ci-dessous ont été régulièrement appliqués lors de la préparation des états financiers pendant l'année considérée.

### 3. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

#### 3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS incluent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de l'ONUSIDA conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. L'ONUSIDA a adopté les notes d'information de l'OMS pour présenter les principes comptables relatifs aux placements.

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir du moment où l'OMS/ONUSIDA souscrit aux dispositions contractuelles desdits instruments et jusqu'à expiration des droits à recevoir les flux de trésorerie correspondants à ces actifs ou jusqu'à leur cession et, partant, jusqu'au moment où l'OMS/ONUSIDA a transféré en substance l'ensemble des risques et des avantages liés à la propriété de ces instruments. Les placements peuvent être classés comme des actifs ou des passifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde, détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente, des dépôts bancaires et autres créances. Les achats et les ventes de placements sont tous comptabilisés à la date de l'opération.

Les actifs ou les passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : (i) ils sont détenus à des fins de transaction ou (ii) ils sont inscrits par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde. Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'état de la performance financière de l'OMS/ONUSIDA correspondant à la période où ils/elles se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les contrats d'échange (swaps), les contrats de change à terme et les options sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la norme IPSAS 29. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des objectifs de placement de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'OMS a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'état de la performance financière sur la base du rendement effectif.

Les placements disponibles à la vente sont classés comme pouvant être vendus lorsque l'OMS ne les a inscrits ni comme détenus à des fins de transactions, ni comme détenus jusqu'à échéance. Les placements disponibles à la vente sont indiqués à la juste valeur (en tenant compte des coûts de transaction directement liés à leur acquisition), l'évolution de leur valeur étant comptabilisée dans l'actif net/situation nette. Les charges de dépréciation et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'état de la performance financière de l'OMS. Au 31 décembre 2018, l'OMS ne détenait aucun actif financier disponible à la vente.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les produits cumulés liés aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont inclus dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts serait négligeable. Les intérêts courus sont globalement détenus par l'OMS, ce qui inclut la portion

attribuable à l'ONUSIDA liée à sa part dans les dépôts bancaires détenus par l'OMS pour son compte.

### **3.2 Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation estimée après provision pour non-recouvrement et après un examen minutieux de l'encours de créances. Les créances courantes correspondent à des sommes exigibles à douze mois maximum à la date des états financiers, alors que les créances non courantes correspondent à des sommes exigibles à plus de douze mois à la date d'arrêt des états financiers.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. Les évolutions de la provision pour créances douteuses sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

### **3.3 Stocks**

Les stocks de l'ONUSIDA se composent uniquement de publications détenues pour distribution gratuite et sont sans valeur.

### **3.4 Paiements anticipés**

Les paiements anticipés correspondent à des sommes payées à des fournisseurs pour des biens et des services non encore reçus. Des avances sont versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008. Des avances sont versées aux Coparrainants de l'ONUSIDA pour leur permettre d'accomplir leur mission au titre de l'UBRAF 2016–2021, le cas échéant.

### **3.5 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles d'une valeur d'US\$ 5000 et plus sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l'état de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées au coût à moins qu'elles n'aient été acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux coûts historiques minorés des amortissements et dépréciations cumulés. Les biens patrimoniaux n'ont pas été valorisés et ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit issu de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année et les pertes sont comptabilisées dans l'état de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation tiennent également compte de l'obsolescence et de la détérioration des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la vie utile de l'actif, sauf pour les terrains qui ne sont pas soumis à l'amortissement. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que leur valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable. Les durées de vie utiles estimées des catégories d'actifs composant les immobilisations corporelles sont données dans le tableau ci-dessous.

<b>Catégories d'actifs</b>	<b>Durée de vie utile estimée (en années)</b>
Terrains	s/o
Bâtiments - définitifs	60
Bâtiments - provisoires	5
Aménagements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipements de bureau	3
Équipements de communication	3
Équipements audiovisuels	3
Équipements informatiques	3
Équipements de réseau	3
Équipements de sécurité	3
Autres équipements	3

Les améliorations sont capitalisées sur la durée de vie restante de l'actif lorsqu'elles entraînent une augmentation de la durée de vie utile de l'actif ou ajoute de l'espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût de l'amélioration seront amortis sur la durée de vie ajustée (durée de vie restante). Les coûts normaux de réparation et d'entretien sont passés en charges dans l'année où les frais sont engagés.

### **3.6 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements et dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne comptabilise les immobilisations incorporelles que si la durée de vie utile de l'actif est supérieure à un an et sa valeur dépasse US\$ 100 000. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des « logiciels acquis en externe » s'échelonne de deux à six ans.

On considère que les immobilisations incorporelles ont une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues, ni cédées à la fin de leur durée de vie utile. Ces immobilisations sont examinées annuellement pour dépréciation.

### **3.7 Contrats de location**

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. L'ONUSIDA examine chaque contrat de location annuellement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

### **3.8 Contributions reçues d'avance**

Les contributions reçues d'avance proviennent d'accords juridiquement contraignants conclus entre l'ONUSIDA et ses donateurs en vertu desquels les fonds concernés exigibles par l'organisation sont reçus en avance.

### **3.9 Dettes et passifs opérationnels**

Les dettes sont des passifs correspondant à des biens et des services que le Programme a reçus mais qu'il n'a pas encore payés. Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés au

Programme, ni payés. Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

### **3.10 Avantages du personnel**

L'ONUSIDA comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme qui sont totalement exigibles à 12 mois après la fin de la période comptable pendant laquelle les employés ont exercé leurs fonctions .
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ;
- les indemnités de fin de contrat.

#### **3.10a Avantages du personnel à court terme**

Des passifs sont comptabilisés pour les avantages du personnel à court terme, notamment des postes tels que les traitements, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et les congés maladie payés, ainsi que les avantages non monétaires (soins médicaux, par exemple) pour le personnel en activité. Des hypothèses et des valorisations actuarielles ont été utilisées pour évaluer les congés annuels non pris. En outre, des passifs sont comptabilisés pour le montant des congés non pris, des congés dans les foyers différés et des heures supplémentaires acquises mais non payées à la date d'arrêt des états financiers et pour les allocations pour frais d'études exigibles à cette date mais non incluses dans les charges courantes.

#### **3.10b Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi englobent les régimes de retraite, les soins médicaux et l'assurance-maladie après la cessation de service. Sont également inclus des avantages auxquels des membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui comprennent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage pour le rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi en vertu des régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

#### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, d'invalidité et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Les cotisations de l'ONUSIDA à la Caisse commune des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

### **3.11 Coûts d'emprunt**

L'ONUSIDA a souscrit, conjointement avec l'OMS, un prêt auprès des pouvoirs publics suisses et du Canton de Genève pour la construction du bâtiment de l'ONUSIDA/OMS. Ce prêt n'induit aucun coût d'emprunt. Les emprunts sont actuellement indiqués au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état de la performance financière pendant la période d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le prêt reçu par l'ONUSIDA est un prêt sans intérêt ; l'avantage retiré par l'ONUSIDA de ce dispositif est comptabilisé comme une contribution en nature.

### **3.12 Recettes différées**

Des recettes différées sont comptabilisées lorsque des accords contractuels liant juridiquement le Programme et ses donateurs (y compris les gouvernements, les organisations internationales et les institutions privées et publiques) sont confirmés et que les fonds sont affectés et exigibles pendant des périodes ultérieures. Les recettes différées sont présentées comme non courantes si elles sont exigibles à plus d'un an par rapport à la date d'arrêté des comptes.

### **3.13 Provisions et passifs éventuels**

Des provisions sont constituées pour des passifs et des charges futurs correspondant pour le Programme commun à des obligations juridiques ou implicites actuelles découlant d'événements passés qu'il devra probablement régler. Les provisions sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière et un passif correspondant est inscrit dans l'état de la situation financière lorsque la survenue de l'obligation de règlement a été vérifiée et peut être raisonnablement estimée.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes annexes aux états financiers comme passifs éventuels, et leur existence n'est confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou de plusieurs événements futurs incertains dont l'ONUSIDA n'a pas totalement la maîtrise.

### **3.14 Actifs éventuels**

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service.

### **3.15 Comptabilisation des produits**

**Contributions volontaires** – L'ONUSIDA reçoit uniquement des contributions volontaires qui sont enregistrées selon une comptabilité d'exercice. Les contributions volontaires fondées sur des accords formels de financement signés par les deux parties sont comptabilisées en produits au moment où l'accord devient exécutoire et lorsque le Programme prend le contrôle des actifs sous-jacents. Lorsque le donateur ne précise pas d'échéances de paiement ou que les échéances de paiement se situent dans l'exercice en cours, les recettes sont comptabilisées immédiatement.

Les accords assujettis à des conditions, telles que la performance et/ou la réception de fonds, sont conditionnés à une date future prédéterminée ; une fois ces accords établis, une créance est comptabilisée et un produit différé correspondant inscrit au passif. Le produit est comptabilisé lorsque la condition est satisfaite.

**Contributions en nature ou sous forme de service** – Les contributions en biens ou services reçues en nature ou sous forme de service sont comptabilisées pendant l'exercice durant lequel l'ONUSIDA les a reçues. Elles sont comptabilisées et indiquées en produits et en charges au niveau des fonds hors budget de base, à leur juste valeur telle qu'estimée au plus précis.

### **3.16 Comptabilisation des charges**

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services et non lorsque les fonds ou équivalents sont versés.

### **3.17 Informations sectorielles sur la comptabilité par fonds**

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des recettes et des dépenses ainsi que des activités spécifiques engagées pour atteindre leurs objectifs, et de prendre de meilleures décisions pour l'allocation future des ressources. Les cinq types de fonds de l'ONUSIDA sont : les fonds de base de l'UBRAF ; les fonds supplémentaires de l'UBRAF ; les fonds extrabudgétaires ; le fonds commun ; le fonds pour les avantages du personnel et autres fonds. Les virements entre les fonds susceptibles d'entraîner une duplication des produits et/ou des charges (y compris des coûts d'appui au Programme) sont éliminés au moment de la consolidation. Les actifs et les passifs de l'ONUSIDA ne sont pas affectés à des fonds individuels dans la mesure où ils appartiennent au Programme, mais les soldes de chaque fonds et les réserves opérationnelles sont comptabilisés.

### **3.18 Tableau des flux de trésorerie**

Le Tableau des flux de trésorerie (état IV) a été préparé selon la méthode indirecte.

### **3.19 Comparaison avec le budget**

Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée ; il est présenté dans les états financiers sous la forme de l'état V, intitulé « État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels ». Le Conseil de Coordination du Programme approuve le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités, et les états financiers de l'ONUSIDA englobent toutes les activités du Programme.

Comme stipulé par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable au budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et aux entités. Ces différences peuvent aussi exister concernant les modes de présentation et les systèmes de classement retenus pour établir les états financiers et le budget. Les bases utilisées pour établir le budget et les états financiers étant différentes, et afin de faciliter leur comparaison, le rapprochement des montants réels présentés dans l'état V et des montants réels présentés dans l'état II et l'état IV est inclus dans les notes afférentes aux états financiers.

## 4. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### 4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS comprennent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement et les soldes des comptes d'avances et autres soldes bancaires détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour couvrir les engagements en numéraire à court terme plutôt que les investissements ou à d'autres fins. Le solde de l'OMS inclut également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus pour le compte de l'ONUSIDA s'élevaient à US\$ 162 792 418 (US\$ 145 527 017 au 31 décembre 2017).

	<u>31 décembre 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Encaisse et fonds en banque (comptes d'avances)	97 776	104 965
Trésorerie détenue par l'OMS pour l'ONUSIDA	<u>162 694 642</u>	<u>145 422 052</u>
<b>Total de la trésorerie (et éq.) détenue par l'OMS</b>	<u>162 792 418</u>	<u>145 527 017</u>

### Placements

Les détails des principes et méthodes comptables significatifs adoptés, des critères de comptabilisation et de décomptabilisation, des bases d'évaluation et des bases de comptabilisation des gains et des pertes sont présentés dans la rubrique Principes comptables.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps et l'optimisation de la rentabilité des placements. La politique de l'OMS en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme, dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, ou à plus long terme pour le règlement des passifs, au sein des autres fonds à long terme de l'Organisation.

Les placements à court terme, qui sont des fonds détenus dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, sont placés en instruments de trésorerie, en dépôts à terme et en obligations à court terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité, conformément à la politique de placement approuvée. Les placements classés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons tactiques de placement à court terme, les gestionnaires de placements externes de ces portefeuilles peuvent périodiquement décider d'allonger temporairement la durée moyenne de ces portefeuilles à un peu plus d'un an. Cela ne modifiera pas la classification en « court terme » de ces actifs financiers sauf si l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et la durée de leur référentiel ont été allongés à plus d'un an. Les placements détenus jusqu'à échéance dont l'échéance est inférieure à un an sont classés comme des actifs courants au poste « Actifs financiers au coût amorti ».

Les placements à long terme sont destinés aux fonds gérés pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée, et correspondent à des investissements dans des obligations à moyen et long terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité. Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde lors de leur première comptabilisation dans le portefeuille du Fonds des paiements de fin

de contrat sont classés en « placements à long terme » en fonction de l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et de la durée de leur référentiel, lesquels sont tous les deux supérieurs à un an.

### **Exposition au risque**

L'ONUSIDA est exposé aux mêmes risques financiers que l'OMS, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix. On utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines de ces expositions aux risques. Conformément au Règlement financier de l'OMS, les fonds dont l'utilisation n'est pas prévue dans l'immédiat peuvent être placés. Tous les placements sont réalisés dans le cadre de politiques d'investissement approuvées par le Directeur général de l'OMS. L'OMS nomme des gestionnaires externes pour assurer la gestion de certains portefeuilles conformément à un mandat défini. Le Comité consultatif pour les investissements (Advisory Investment Committee) examine régulièrement les politiques d'investissement, la performance des placements et le risque d'investissement de chaque portefeuille. Ce comité est composé d'experts externes en investissement qui sont autorisés à émettre des recommandations d'investissement à l'intention du Directeur général de l'OMS.

### **Risque de crédit**

L'ONUSIDA est confronté aux mêmes risques de crédit que l'OMS et fournit des informations complètes concernant ceux-ci. Les placements de l'OMS sont très diversifiés afin de limiter son exposition au risque de crédit inhérent à une même contrepartie. Les placements sont largement répartis entre de nombreuses contreparties et des critères minimaux de qualité de crédit ainsi que des limites maximales d'exposition à une contrepartie (et à un groupe de contreparties liées) ont été établis dans les mandats d'investissement. Ces limites s'appliquent aux portefeuilles gérés directement en interne par l'Unité Trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes. En outre, l'Unité Trésorerie contrôle l'exposition globale aux contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe, afin d'assurer le suivi et la gestion de l'exposition totale aux contreparties.

Pour minimiser le risque de crédit et de liquidité lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes s'étant vues attribuer une notation de crédit élevée par des agences de notation de premier plan. L'Unité Trésorerie de l'OMS examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières agréées et prend des mesures rapides en cas de révision à la baisse d'une notation de crédit.

### **Risque de taux d'intérêt**

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais des placements à revenu fixe à court et à long terme. La durée d'un investissement est un indicateur de sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2018, la durée effective moyenne des placements de l'OMS était de 0,7 an pour les placements à court terme et de 6,7 ans pour les placements à long terme. La durée des placements à long terme a été allongée en achetant des instruments obligataires à plus long terme de manière à s'aligner davantage sur la durée des engagements financés par ces placements.

Les gestionnaires de placements externes sont susceptibles d'utiliser, dans le respect de directives strictes, des instruments dérivés à revenu fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt. Habituellement, les instruments de taux sont utilisés pour gérer la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur la courbe des taux.

### **Risque de change**

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des devises autres que le dollar des États-Unis, s'exposant ainsi un risque lié aux fluctuations des taux de change.

Les gains et les pertes de change liés à l'achat/la vente de devises et à la réévaluation des soldes de trésorerie, ainsi que tous les autres écarts de change, sont ajustés au niveau des fonds et comptes ayant droit aux intérêts au titre du plan de répartition des intérêts. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres devises se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur en fin d'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats de change à terme. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

### Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs

La valeur en dollar des charges salariales dans des devises autres que le dollar des États-Unis (en franc suisse, par exemple) en 2019 est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change vis-à-vis du dollar grâce à des contrats de change à terme conclus en 2018. Au 31 décembre 2018, les contrats de change à terme conclus à des fins de couverture représentaient CHF 17,3 millions. Les pertes latentes nettes sur ces contrats s'élevaient à US\$ 0,2 million au 31 décembre 2018 (contre US\$ 0,1 million de pertes nettes au 31 décembre 2017). Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l'échéance des contrats et affectés en 2019.

### Couverture des risques de change sur les créances et les dettes

Le risque de change résulte des écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ultérieurement comptabilisés. Un programme mensuel est en place pour fournir une protection contre ce risque de change. Des positions nettes sont calculées chaque mois dans chaque devise pour les créances et les dettes, et chaque position nette significative en devise est couverte par l'achat ou la vente d'un contrat de change à terme de montant égal et de sens opposé.

À la fin de chaque mois, ces positions sont rééquilibrées en fonction des niveaux fixés pour les taux de change mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes de change latents correspondants induits par les variations des créances et des charges à payer nettes. Au 31 décembre 2018, l'ensemble des contrats de couverture de change à terme par devise de l'ONUSIDA se présentait comme suit :

Contrats de change à terme vendus	Total du montant	Total du montant	Gains/(pertes)
	vendu	acheté	latents
		(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Euro	6 400 000	7 314 211	( 51 563)
Livre sterling	15 000 000	18 988 383	( 143 767)
<b>Total</b>		<b>26 302 594</b>	<b>( 195 330)</b>

### 4.2 Créances

Au 31 décembre 2018, les contributions à recevoir s'élevaient à US\$ 106,5 millions (US\$ 137,3 millions au 31 décembre 2017). Sur ce montant, US\$ 73,8 millions correspondaient à des encours de lettres de crédit du Gouvernement des États-Unis et US\$ 32,7 millions

représentaient des sommes à recevoir exigibles lors d'exercices futurs (réparties entre des créances courantes et des créances exigibles en 2020 et au-delà). Une provision pour créances douteuses a été constituée après examen de l'encours des créances pour US\$ 0,2 million.

	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Créances courantes</b>		
Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités	64 799 095	68 152 472
Fonds supplémentaires	26 316 709	37 622 888
Fonds extrabudgétaires	2 816 590	5 012 683
Provision pour créances douteuses sur fonds extrabudgétaires	( 246 591)	( 246 591)
<b>Total des créances courantes</b>	<b>93 685 803</b>	<b>110 541 452</b>
<b>Créances non courantes</b>		
Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités	12 709 339	25 892 612
Fonds supplémentaires	-	790 921
Fonds extrabudgétaires	-	-
Autres	56 984	56 984
<b>Total des créances non courantes</b>	<b>12 766 323</b>	<b>26 740 517</b>
<b>Total des créances</b>	<b>106 452 126</b>	<b>137 281 969</b>

#### **4.3 Créances sur le personnel**

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris relatives au traitement, au loyer, à l'allocation pour frais d'études des enfants et aux frais de voyages. Les avances sont recouvrées périodiquement par des retenues sur les traitements, sauf en ce qui concerne les allocations pour frais d'études qui sont réglées à la fin de l'année scolaire. Les membres du personnel international sont habilités à recevoir une avance égale au montant estimé de l'allocation pour frais d'étude de chaque enfant en début d'année scolaire et sont réglés à la fin de celle-ci.

Au 31 décembre 2018, l'encours des créances sur le personnel s'élevait à US\$ 2,4 millions et incluait les avances sur traitements, les avances pour loyers, les avances pour frais de voyages et les avances sur allocations pour frais d'études (US\$ 1,9 million au 31 décembre 2017). Les avances au titre des allocations pour frais d'études correspondent aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2018-2019.

	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Créances sur le personnel</b>		
Avances sur traitement	36 427	38 968
Avances relatives aux loyers	317 898	428 383
Avances sur allocations pour frais d'études	1 758 615	1 227 934
Avances relatives aux frais de voyage	9 099	15 712
Cotisations d'assurance prévues pour congés de maladie	105 703	54 184
Autres avances relatives au personnel	177 208	162 252
<b>Total des créances sur le personnel</b>	<b>2 404 950</b>	<b>1 927 433</b>

#### **4.4 Paiements anticipés**

Au 31 décembre 2018, le montant total des paiements anticipés s'élevait à US\$ 0,6 million (US\$ 0,5 million au 31 décembre 2017). Sur ce montant, US\$ 0,2 million correspond au paiement de fournisseurs en anticipation de la réception de biens ou de services qui seront comptabilisés en charges en 2019. Le montant restant d'US\$ 0,3 million concerne des avances versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA.

	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
	en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Paiements anticipés</b>		
Avances au PNUD	344 631	146 048
Avances aux fournisseurs	237 969	350 651
<b>Total des paiements anticipés</b>	<u>582 600</u>	<u>496 699</u>

#### **4.5 Autres créances courantes**

Au 31 décembre 2018, l'encours des autres créances représentait US\$ 0,1 million et concernait principalement des créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

#### **4.6 Stocks**

Le Secrétariat ne détenait que des publications destinées à être distribuées, dont la valeur de réalisation est nulle. Le coût des publications passé en charges en 2018 s'élevait à US\$ 28 846.

#### **4.7 Immobilisations incorporelles**

Le Secrétariat ne comptabilise aucune immobilisation incorporelle.

#### **4.8 Immobilisations corporelles**

##### Bâtiments

La valeur comptable du bâtiment de l'ONUSIDA au Siège a été établie au coût minoré de l'amortissement. Le bâtiment a été construit en commun avec l'OMS et sa propriété est également comptabilisée pour moitié de sa valeur avec cette dernière. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis à disposition par les pouvoirs publics suisses à titre gratuit. Par conséquent, le montant du terrain n'a pas été évalué et ne figure pas dans les états financiers. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été évaluée à 60 ans et il est amorti selon la méthode linéaire.

##### Matériels et équipements

L'ONUSIDA a inscrit au bilan tous les matériels et équipements d'une valeur égale ou supérieure à US\$ 5000 acquis en 2018.

La valeur des actifs acquis en 2018 a été amortie sur la durée de vie utile estimée suivant la méthode linéaire. Des équipements d'un coût initial total d'US\$ 1,2 million ont été totalement amortis et sont toujours utilisés par le Secrétariat.

	Bâtiments	Aménagements	Véhicules	Équipements de communication et informatiques	Autres équipements	Total
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)			
Coût ou juste valeur	25 613 445	11 298	1 023 828	327 184	345 929	27 321 684
Amortissement cumulé	(4 695 801)	( 11 298)	( 752 777)	( 317 510)	( 312 482)	(6 089 868)
Total Valeur comptable au 31 décembre 2017	20 917 644	-	271 051	9 674	33 447	21 231 816
Variation entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018						
Acquisitions	-	-	27 090	10 550	34 371	72 011
Cessions						
Amortissements	( 426 891)	-	( 143 454)	( 5 870)	( 34 525)	( 610 740)
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>20 490 753</b>	<b>-</b>	<b>154 687</b>	<b>14 354</b>	<b>33 293</b>	<b>20 693 087</b>

#### 4.9 Dettes

Elles correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs pour des biens et des services. Le total des dettes au titre des activités du programme de l'ONUSIDA au 31 décembre 2018 s'élevait à US\$ 3,9 millions (US\$ 7,5 millions au 31 décembre 2017).

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Dettes</b>		
Dettes envers les fournisseurs	1 577 664	1 992 505
Dettes envers les participants aux réunions non n	28 550	69 616
Dettes cumulées au titre des biens et services	2 302 002	5 361 204
Autres dettes	-	33 509
<b>Total des dettes</b>	<b>3 908 216</b>	<b>7 456 834</b>
	3,908,216	7,456,834

#### 4.10 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel au 31 décembre 2018 s'élevait à US\$ 0,2 million (US\$ 0,1 million au 31 décembre 2017). Ce montant correspond aux sommes exigibles au titre des traitements et d'autres engagements relatifs au personnel.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Dettes envers le personnel</b>		
Traitements à payer	101 765	61 864
Autres dettes envers le personnel	59 447	37 306
<b>Total des dettes envers le personnel</b>	<b>161 212</b>	<b>99 170</b>
	161,212	99,170.00

#### 4.11 Avantages du personnel

Les passifs relatifs aux avantages du personnel de l'ONUSIDA sont calculés par des actuaires professionnels. Les études des actuaires commandées par l'OMS ont déterminé différents passifs à comptabiliser pour couvrir différents avantages du personnel, conformément aux normes IPSAS, pour l'OMS, l'ONUSIDA et d'autres entités non consolidées au 31 décembre 2018. Les études actuarielles professionnelles ont été basées sur des données relatives au personnel et des informations relatives aux paiements passés. Selon les études actuarielles, le passif total au titre des avantages du personnel s'élevait à US\$ 143,1 millions (dont US\$ 74,4 millions sont enregistrés dans nos comptes) au 31 décembre 2018.

	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Avantages du personnel courants</b>		
Paiements de fin de contrat	8 402 400	8 823 843
Fonds spécial d'indemnisation	12 777	7 295
<b>Total des avantages du personnel courants</b>	<b>8 415 177</b>	<b>8 831 138</b>
<b>Avantages du personnel non courants</b>		
Paiements de fin de contrat	9 551 273	9 671 800
Assurance-maladie après la cessation de service	55 645 511	77 031 710
Fonds spécial d'indemnisation	834 604	650 898
<b>Total des avantages du personnel non courants</b>	<b>66 031 388</b>	<b>87 354 408</b>
<b>Avantages du personnel</b>		
Paiements de fin de contrat	17 953 673	18 495 643
Assurance-maladie après la cessation de service	55 645 511	77 031 710
Fonds spécial d'indemnisation	847 381	658 193
<b>Total des avantages du personnel</b>	<b>74 446 565</b>	<b>96 185 546</b>
	8,415,177	8,831,138.00
	66,031,388	87,354,408.00
	<b>74,446,565</b>	<b>96,185,546.00</b>

#### Paiements pour fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent le Programme commun, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Le fonds pour les paiements de fin de contrat est financé par une provision budgétaire sur les salaires et les indemnités de poste fixée pour 2016–2019.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement le Programme commun et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

L'étude actuarielle au 31 décembre 2018 a estimé que le passif total au titre des paiements de fin de contrat (hors congés annuels) s'élevait à US\$ 10,8 millions (US\$ 10,9 millions au 31 décembre 2017). Ce calcul ne tient compte ni des primes de fin de service, ni des résiliations d'engagement par accord mutuel.

Les droits au titre des congés annuels représentaient US\$ 7,1 millions au 31 décembre 2018. Le passif a été réduit d'US\$ 0,5 million par rapport au total d'US\$ 7,6 millions en 2017.

### **Assurance-maladie après la cessation de service**

L'ONUSIDA participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, qui est géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance. Cette assurance rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes reconnues comme étant à leur charge et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Elle est financée par les cotisations des participants et du Programme.

L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2018 ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. À cette date, elles s'élevaient à US\$ 124,3 millions (US\$ 143,7 millions au 31 décembre 2017), dont US\$ 68,7 millions étaient financés, ce qui laissait un passif non financé d'US\$ 55,6 millions qui est indiqué dans l'état de la situation financière. Des informations supplémentaires concernant l'assurance-maladie du personnel figurent dans le Rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie du personnel.

Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel d'US\$ 27 millions a été directement transféré à l'actif net/situation nette en 2018 et une somme supplémentaire d'US\$ 5,6 millions a été imputée aux frais de personnel dans l'état de la performance financière.

Bien que l'étude actuarielle de l'assurance-maladie après la cessation de service indique un passif non financé d'US\$ 55,6 millions au 31 décembre 2018, il convient de noter qu'à la suite de la décision prise lors de la 30<sup>e</sup> réunion (juin 2012) du Conseil de Coordination du Programme de financer totalement les passifs liés au personnel du Programme à partir du solde des fonds, un montant total d'US\$ 25,1 millions a été pour l'heure affecté au financement du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service. De ce fait, le passif non financé de cette assurance s'élevait à US\$ 30,5 millions au 31 décembre 2018 (c'est-à-dire US\$ 55,6 millions selon l'étude actuarielle moins le financement d'US\$ 25,1 millions).

### **Fonds spécial d'indemnisation**

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel admissible, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans la mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel frappé d'invalidité (pendant la durée de l'incapacité) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'ONUSIDA considère le Fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Selon l'étude actuarielle, le passif total s'élevait à US\$ 0,85 million au 31 décembre 2018 (US\$ 0,66 million au 31 décembre 2017). Conformément à la norme IPSAS 39, la perte actuarielle d'US\$ 0,02 million a été directement transférée à l'actif net/situation nette en 2018 et une somme supplémentaire d'US\$ 0,2 million a été comptabilisée en charge dans l'état de la performance financière.

## Calculs actuariels

Description	Assurance-maladie après la cessation de service	Paiements de fin de contrat, hors congés annuels non pris	Fonds spécial d'indemnisation
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>RAPPROCHEMENT DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (DBO)</b>			
DBO au 31 décembre 2017	143 712 635	10 920 452	658 193
Coût des services pour 2018	11 932 711	800 044	72 067
Intérêts sur DBO pour 2018	3 301 585	360 176	20 290
(Paiements réels bruts au titre des prestations post service en 2018)	( 456 883)	( 881 974)	( 3 200)
(Charges administratives réelles au titre des prestations post service en 2018)	( 29 044)		
Cotisations réelles des participants retraités en 2018	226 494		
Amendements au plan	(2 971 320)		118 557
Charges annuelles			
(Gains)/pertes sur DBO dus à des modifications des hypothèses financières	(15 202 958)	( 531 324)	( 81 852)
(Gains)/pertes sur DBO dus à des modifications d'autres hypothèses	(16 178 716)	124 886	63 326
<b>DBO au 31 décembre 2018</b>	<b>124 334 504</b>	<b>10 792 260</b>	<b>847 381</b>
<b>RAPPROCHEMENT DES ACTIFS</b>			
Actifs SHI au 31/12/17, net de la provision au titre de l'article 470.1	68 101 925		
(Paiements réels bruts totaux au titre des avantages pour 2018)	(4 242 712)	( 881 974)	( 3 200)
(Charges administratives réelles totales au titre du SHI en 2018)	( 269 710)		
(Charges administratives réelles totales au titre du SHI Aetna en 2018)			
Cotisations totales réelles des participants au titre du SHI en 2018	3 148 212		
Cotisations totales réelles de l'ONUSIDA en 2018	6 162 984	881 974	3 200
Charges réelles d'assurance Aetna (payées directement par l'OPS) en 2018			
(Augm.)/dimin. de la provision au titre de l'article 470.1 en 2018			
Intérêt sur les actifs nets SHI administrés par l'OMS pour 2018	1 624 463		
Rendement attendu des actifs pour 2018			
Gain/(perte) sur actifs du plan en 2018	(4 332 169)		
<b>Actifs SHI au 31/12/18, net de la provision au titre de l'article 470.1</b>	<b>70 192 993</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RAPPROCHEMENT de la réserve engagée non payée, compensation des actifs</b>			
Réserve engagée non payée au 31/12/2017	1 421 000		
Intérêts sur la réserve engagée non payée en 2018	32 683		
(Gains)/pertes sur la réserve engagée non payée	50 317		
Réserve engagée non payée au 31/12/2018	<b>1 504 000</b>		
<b>Actifs nets (actifs bruts moins réserve engagée non payée au 31/12/2018)</b>	<b>68 688 993</b>		
<b>RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DES OBLIGATIONS FINANCIÉES</b>			
Obligations au titre des prestations définies (DBO)			
Actives	102 264 732	10 792 260	545 292
Inactives	22 069 772		302 089
<b>Total DBO</b>	<b>124 334 504</b>	<b>10 792 260</b>	<b>847 381</b>
<b>Actifs du plan</b>			
(Actifs bruts du plan)	(70 192 993)		
Compensation au titre de l'article 470.1 du Règlement OMS	1 504 000		
<b>(Actifs nets du Plan)</b>	<b>(68 688 993)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(Excédent)/déficit net	55 645 511	10 792 260	847 381
(Actif)/passif courant		1 240 987	12 777
(Actif)/passif non courant	55 645 511	9 551 273	834 604
Gain/(perte) non comptabilisé		( 406 438)	
<b>(Actif)/passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière</b>	<b>55 645 511</b>	<b>10 385 822</b>	<b>847 381</b>
<b>(Gain)/perte au titre des DBO</b>	<b>(26 999 188)</b>		<b>( 18 526)</b>
(Actif)/passif courant		1 240 987	12 777
(Actif)/Passif non courant	55 645 511	9 551 273	834 604
<b>(Actif)/passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière</b>	<b>55 645 511</b>	<b>10 792 260</b>	<b>847 381</b>
<b>Charges annuelles pour 2018</b>			
Coût des services	11 932 711	800 044	72 067
Coût des intérêts	1 709 805	360 176	20 290
Réévaluations		( 406 438)	
(Crédit)/coût des services passés	(2 971 320)		118 557
<b>Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance financière</b>	<b>10 671 196</b>	<b>753 782</b>	<b>210 914</b>
<b>Cotisations attendues pour 2019</b>			
Cotisation attendue de l'Organisation en 2019			
Cotisations de l'ONUSIDA pour le personnel actif	4 940 000	1 266 172	13 005
Cotisations de l'ONUSIDA pour le personnel inactif	815 000		
<b>Total des cotisations attendues pour 2019</b>	<b>5 755 000</b>	<b>1 266 172</b>	<b>13 005</b>
<b>Analyse de la sensibilité</b>			
<b>DBO 31 décembre 2018</b>			
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	96 794 189		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	124 334 504		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	162 135 547		
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1 %	164 157 964	11 687 353	1 054 553
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	124 334 504	10 792 260	847 381
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1 %	95 860 242	10 010 311	694 491

## Hypothèses et méthodes adoptées pour les évaluations actuarielles

Chaque année, le Programme identifie et sélectionne des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'année, afin de déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 39. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

### Date d'évaluation

Ensemble des plans	31 décembre 2018
--------------------	------------------

### Taux d'actualisation

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Le taux d'actualisation utilisé est de 4,1% (contre 3,5% lors de la précédente évaluation). Sur la base des projections de versement des prestations, avec une pondération de 100 % sur la courbe AA Above Median d'Aon hors de Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 %.									
Assurance-maladie après la cessation de service	<p>Europe – 2,7 % (contre 2,3 % dans la précédente évaluation)            Amériques – 4,5 % (contre 3,8 % dans la précédente évaluation)            Autres pays – 4,7 % (contre 4,0 % dans la précédente évaluation)</p> <p>Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements des obligations d'entreprise de grande qualité. La méthode de la courbe de rendement est utilisée pour tenir compte des flux de trésorerie escomptés et de l'exposition supposée au risque de change propre à l'ASHI.</p> <p>Le passif est supposé encouru en francs suisses, euros et dollars des États-Unis, sur la base d'une combinaison approximative des passifs de l'ONUSIDA et des courbes de rendement suivantes :</p> <p>Suisse : courbe SIX – Swiss Exchange            Zone euro : courbe iBoxx Euro Zone            États-Unis : Aon Hewitt AA Bond Universe</p> <p>Les taux d'actualisation de l'évaluation du 31 décembre 2018 sont basés sur la localisation géographique des bureaux de l'ONUSIDA. Les taux ainsi obtenus sont arrondis à 0,1 % et présentés dans le tableau suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">% du taux pour 2018</th> </tr> <tr> <th>Suisse</th> <th>Zone euro</th> <th>États-Unis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">40 %</td> <td style="text-align: center;">20 %</td> <td style="text-align: center;">40 %</td> </tr> </tbody> </table>	% du taux pour 2018			Suisse	Zone euro	États-Unis	40 %	20 %	40 %
% du taux pour 2018										
Suisse	Zone euro	États-Unis								
40 %	20 %	40 %								
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'actualisation utilisé est de 3,6 % (contre 3,1 % pour la précédente évaluation). Sur la base des projections combinées de versement des prestations, avec une pondération de 75 % sur la courbe AA Above Median d'Aon et de 25 % sur la courbe de rendement de SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2018. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 %.									

### Inflation annuelle générale

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Le taux d'inflation moyen pondéré utilisé est de 2,2 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 100 % pour les taux hors de Suisse. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 %.
Assurance-maladie après la cessation de service	<p>Europe – 1,4 % (pas de changement par rapport à l'évaluation précédente)            Amériques et autres pays – 2,2 % (pas de changement par rapport à l'évaluation précédente)</p> <p>Les taux d'inflation suivants sont basés la moyenne pondérée des hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée) et sont calculés selon les directives de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies en utilisant la même méthode de moyenne pondérée que celle utilisée pour le taux d'actualisation : 1,2% pour la Suisse, 1,8 % pour la Zone euro et 2,2 % pour les États-Unis.</p>
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'inflation moyen pondéré utilisé est de 2%. Les pondérations régionales utilisées sont de 75 % pour les taux hors de Suisse et de 25 % pour le taux en Suisse. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 %.

### Barème annuel des traitements

Ensemble des plans	Comprend les augmentations au mérite/consécutives à des promotions, plus 3,5 % d'augmentations statiques au titre de l'inflation générale, plus la croissance de la productivité.
--------------------	---

### Méthode actuarielle

Frais de rapatriement, de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'actualisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Congés non pris	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Suppression de poste, indemnité de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 39 et donc exclus de l'évaluation.
Fonds spécial d'indemnisation	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.
Assurance-maladie après la cessation de service	Les passifs sont imputés selon la méthode des unités de crédit projetées de façon linéaire entre la date d'entrée en fonction et la date la plus précoce entre la date de pleine admissibilité (55 ans, 10 ans de service et 5 ans de service continu) et la date de départ à la retraite.

### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Règlement de la Caisse commune des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle partielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs courants et futurs estimés de la Caisse commune des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'ONUSIDA envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifiait – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

Au cours de l'année 2017, la Caisse a repéré des anomalies dans les données de recensement utilisées pour effectuer l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015. Ainsi, de manière exceptionnelle dans le cycle biennal normal, la Caisse a procédé à une réactualisation des données de participation du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2016 pour établir ses états financiers de 2016.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a révélé un ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels – en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir – de 139,2 % (150,1 % lors de la réactualisation de 2016). Si l'on tient compte du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation s'établissait à 102,7 % (101,4 % lors de la réactualisation de 2016).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2017, le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse,

n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés du régime. En outre, la valeur de marché des actifs était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si elle venait à invoquer ces dispositions à cause d'un déficit actuariel, que la Caisse soit en activité ou en liquidation, chaque organisation affiliée contribuerait à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle aurait versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle. Le total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois dernières années (2015, 2016 et 2017) s'est élevé à US\$ 6931,39 millions, dont 0,95 % provenant de l'ONUSIDA.

En 2018, le montant des cotisations versées à la CCPNU a été d'US\$ 19,5 millions (US\$ 20 millions en 2017). Les contributions prévues pour 2019 s'élèvent environ à US\$ 19,3 millions.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation au bénéfice exclusif du personnel cotisant à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord par l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Chaque année, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification des comptes de la CCPNU et présente un rapport au conseil d'administration de la Caisse ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et ceux-ci sont consultables en ligne sur le site web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)) de la Caisse commune.

#### **4.12 Recettes différées**

Au 31 décembre 2018, les recettes différées s'élevaient à US\$ 26,7 millions (US\$ 51,6 millions au 31 décembre 2017). Cela représente les contributions pluriannuelles promises en 2018, mais dont la comptabilisation en recettes est différée sur des exercices ultérieurs. Sur ce montant, une somme d'US\$ 12,7 millions correspond à des recettes différées non courantes pour 2020 et des exercices futurs.

	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Recettes différées courantes		
Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités	13 183 273	19 442 151
Fonds supplémentaires	790 921	4 066 567
Fonds extrabudgétaires	-	1 435 455
Total des recettes différées courantes	<u>13 974 194</u>	<u>24 944 173</u>
Recettes différées non courantes		
UBRAF	12 709 339	25 892 612
Fonds supplémentaires	-	790 921
Fonds extrabudgétaires	-	-
Total des recettes différées non courantes	<u>12 709 339</u>	<u>26 683 533</u>
<b>Total des recettes différées</b>	<b><u>26 683 533</u></b>	<b><u>51 627 706</u></b>

#### **4.13 Emprunts à long terme**

Lors de sa 12<sup>e</sup> réunion de mai 2004, le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour l'ONUSIDA et l'OMS, pour un coût estimé de CHF 66 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à CHF 33 millions. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 59,8 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de CHF 29,9 millions. Le remboursement sur 50 ans de la part de l'ONUSIDA dans ce prêt sans intérêt octroyé par la Confédération suisse est effectué via une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment. Le bâtiment a été achevé en novembre 2006. Le montant inscrit au poste Bâtiments inclut US\$ 25,6 millions qui représentent la part de 50 % des dépenses de l'ONUSIDA au titre du bâtiment au 31 décembre 2007.

L'encours restant du prêt pour le bâtiment de l'ONUSIDA, qui s'élève à US\$ 21,5 millions, est indiqué au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de 0,37% (0,36% pour 2017) applicable aux obligations à 30 ans de la Confédération suisse. Sur l'encours total restant, un montant d'US\$ 0,6 million arrivera à échéance dans les 12 prochains mois et a été comptabilisé dans les dettes courantes.

#### **4.14 Variations de l'actif net/de la situation nette**

Pendant l'année close le 31 décembre 2018, l'actif net/situation nette a augmenté d'US\$ 37,4 millions, dont US\$ 10,4 millions concernaient un excédent de 2018 (contre un excédent d'US\$ 7,7 millions en 2017) et US\$ 27 millions concernaient des gains actuariels au titre de l'ASHI et du Fonds spécial d'indemnisation, qui ont été directement transférés à l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme de financer la reconstitution annuelle du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, le Directeur exécutif a autorisé en 2018 le virement d'un total d'US\$ 0,43 million du solde des fonds pour financer le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments. Lors de sa 42<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue du 26 au 28 juin 2018, le Conseil de Coordination du Programme a pris note de la décision du Directeur exécutif.

Les engagements relatifs au personnel non provisionnés s'élevaient à US\$ 24,5 millions au 31 décembre 2018 (US\$ 47,7 millions au 31 décembre 2017), soit une diminution nette d'US\$ 23,2 millions. Sur ce montant, US\$ 3,8 millions sont imputables à des variations des passifs actuariels de l'assurance-maladie après cessation de service, du Fonds spécial d'indemnisation et du Fonds pour les paiements de fin de contrat, et à un gain actuariel d'US\$ 27 millions au titre de l'ASHI et du Fonds spécial d'indemnisation.

#### **4.15 Fonds de réserve**

En attendant de recevoir les contributions de base, la mise en œuvre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités peut être financée par le Fonds de réserve, dont la création a été décidée par le Conseil de Coordination du Programme en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par le Directeur exécutif ont été décidées lors de la 6<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, qui s'est tenue en mai 1998 à Genève.

#### **4.16 Fonds pour la rénovation des bâtiments**

Le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments a été créé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 30<sup>e</sup> réunion en juin 2012. Ce fonds a été constitué pour financer les charges futures liées aux principales réparations et modifications et aux principaux investissements dans le bâtiment abritant les bureaux de l'ONUSIDA.

## 5. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

### 5.1 Vue d'ensemble de l'état

L'état de la performance financière regroupe les produits et les charges relatifs à toutes les activités dans l'ensemble du Programme. Il distingue les activités opérationnelles de celles qui découlent d'opérations de financement.

### 5.2 Contributions volontaires

Les contributions volontaires au profit du Programme ont totalisé US\$ 214,6 millions (US\$ 224,9 millions en 2017), avec la répartition suivante : US\$ 205,6 millions proviennent de gouvernements ; US\$ 3,7 millions proviennent des Coparrainants de l'ONUSIDA ; le solde d'US\$ 5,3 millions provient d'autres produits opérationnels reçus d'organisations intergouvernementales, d'autres entités des Nations Unies, d'institutions ainsi que du secteur privé. Ce chiffre inclut US\$ 2,2 millions représentant des contributions sous forme de services et US\$ 0,1 million représentant des contributions en nature. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des opérations de change.

	2018				
	Fonds de base de l'UBRAF (en dollars des États-Unis)	Fonds supplémentaires (en dollars des États-Unis)	Fonds extrabudgétaires (en dollars des États-Unis)	Total 2018 (en dollars des États-Unis)	Total 2017 (en dollars des États-Unis)
<b>Contributions volontaires</b>					
Gouvernements	184 535 955	15 935 657	5 089 892	205 561 504	219 119 773
Coparrainants	-	3 588 148	100,772	3 688 920	975 728
Autres	226 958	5 117 403	11 000	5 355 361	4 801 718
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>184 762 913</b>	<b>24 641 208</b>	<b>5 201 664</b>	<b>214 605 785</b>	<b>224 897 219</b>

### 5.3 Produits financiers

Le total des produits d'intérêt s'est élevé à US\$ 3,7 millions pour l'année close le 31 décembre 2018 ; les gains nets réalisés sur les opérations de change se sont élevés à US\$ 1 million et les gains de réévaluation actuarielle sur le Fonds pour paiements de fin de contrat ont été d'US\$ 0,4 million pour la même période. L'ensemble se solde par un total de produits financiers d'US\$ 5,1 millions au 31 décembre 2018 (US\$ 8 millions au 31 décembre 2017). Les produits d'intérêt sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et affectés par l'OMS à l'ONUSIDA.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts	3 744 768	2 470 084
Gains de change nets latents	979 278	2 491 872
Gains de change nets latents sur réévaluation	-	2 471 633
Gains de réévaluation actuarielle sur le Fonds pour paiements de fin de contrat	406 438	607 105
<b>Total des produits financiers</b>	<b>5 130 484</b>	<b>8 040 694</b>

## **5.4 Charges**

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment où les biens sont livrés ou les services fournis. Les fonds affectés correspondent à des fonds définitivement engagés ou provisionnés pour des biens et des services non encore fournis. Les fonds affectés ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière.

### **5.4.1 Traitements et autres charges associées**

Elles représentent les charges totales liées à l'emploi de personnel sur l'ensemble des sites et comprennent les rémunérations au titre du traitement de base et de l'indemnité de poste ainsi que d'autres prestations (ex : retraite et assurance) payées par le Programme. Les charges de personnel incluent également l'augmentation du passif actuariel au titre de l'assurance-maladie du personnel, qui est comptabilisé en charge dans l'état de la performance financière.

### **5.4.2 Virements et subventions à d'autres entités**

Cela correspond à des contrats signés avec des Coparrainants de l'ONUSIDA, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales à but non lucratif et des établissements universitaires et scientifiques concernant des activités engagées pour atteindre des objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi qu'à des virements effectués au bénéfice des Coparrainants de l'ONUSIDA correspondant à leur part au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2016.

### **5.4.3 Services contractuels**

Cela correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services. Les principales composantes sont les accords pour exécution de travaux (APW) et les contrats de consultants passés avec des particuliers pour qu'ils mènent à bien des activités pour le compte du Programme.

### **5.4.4 Charges opérationnelles générales**

Ce montant correspond aux frais généraux de fonctionnement du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Il englobe les charges liées aux services d'intérêt général, aux télécommunications et aux loyers.

### **5.4.5 Déplacements**

Le total des frais de déplacement correspond au coût total des voyages payés par l'ONUSIDA pour les membres du personnel, les participants aux réunions et les consultants. Il inclut les billets d'avion, les allocations journalières de subsistance et les autres frais liés aux déplacements.

### **5.4.6 Équipements, véhicules et mobilier**

Les équipements, les véhicules et le mobilier sont inscrits en charges au moment de leur livraison. Les immobilisations corporelles acquises en 2018 ont été comptabilisées comme des éléments d'actifs conformément à la norme IPSAS 17.

### **5.4.7 Amortissement**

L'amortissement est inscrit en charge au poste Immobilisations corporelles selon la méthode linéaire. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à 5 ans et celle des équipements à 3 ans.

#### **5.4.8 Charges financières**

Elles incluent les pertes réalisées sur les opérations de couverture et de change ainsi que les charges d'intérêt actuarielles liées à l'évaluation des paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation. Les pertes de change nettes latentes sur réévaluation des créances et ajustements du prêt suisse ont représenté US\$ 2,6 millions.

<b>Charges financières</b>	<b>31 décembre 2018</b> (en dollars des États-Unis)	<b>31 décembre 2017</b> (en dollars des États-Unis)
Frais bancaires et commissions de gestion des placements	1 654	1 682
Pertes de change nettes réalisées	53 051	-
Pertes de change nettes latentes sur réévaluation	2 642 849	-
Pertes de change réalisées sur la couverture du bilan	262 695	2 127 527
Coût actuariel des intérêts liés à l'évaluation du Fonds pour les paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation	381 451	341 682
<b>Total des charges financières</b>	<b>3 341 700</b>	<b>2 470 891</b>

## 6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tableau annexé 1

État de la performance financière par segment

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2018

(en dollars des États-Unis)

	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base								TOTAL	
		Fonds supplémentaires de l'UBRAF	Fonds extrabudgétaires	Paiements pour fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Fonds commun	Éliminations		Sous-total Fonds hors budget de base
<b>Recettes</b>											
Gouvernements	184 535 955	15 935 657	5 089 892							21 025 549	205 561 504
Organismes coparrainants	-	3 588 148	100 772							3 688 920	3 688 920
Autres	226 958	5 117 403	11 000							5 128 403	5 355 361
Produits financiers	4 021 575			1 034 083				74 827		1 108 910	5 130 485
<b>Total</b>	<b>188 784 488</b>	<b>24 641 208</b>	<b>5 201 664</b>	<b>1 034 083</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>74 827</b>	<b>-</b>	<b>30 951 782</b>	<b>219 736 270</b>
Coûts d'appui au Programme			2 187 358						(2 187 358)	-	-
Virements de salaires à des fonds dédiés				2 268 839	11 841 420				(14 110 259)	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>188 784 488</b>	<b>24 641 208</b>	<b>7 389 022</b>	<b>3 302 922</b>	<b>11 841 420</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>74,827</b>	<b>(16 297 617)</b>	<b>30 951 782</b>	<b>219 736 270</b>
<b>Dépenses</b>											
Traitements et autres charges de personnel	100 775 317	2 845 378	2 219 085	678 733	7 404 541	190 624	5 612 989		(14 110 259)	4 841 091	105 616 408
Virements et subventions à d'autres entités	47 495 861	9 329 815	4 850 632							14 180 447	61 676 308
Services contractuels	6 608 801	9 886 650	175 301		515 125					10 577 076	17 185 877
Charges opérationnelles générales	13 003 867	757 229	112 746	213 690	234					1 083 899	14 087 766
Voyages	4 443 558	1 684 199	929	20 504	120					1 705 752	6 149 310
Équipements, véhicules et mobilier	1 183 729	81 381	-					(605 876)		(524 495)	659 234
Coûts d'appui au Programme	1 463	1 814 619	371 276						(2 187 358)	(1 463)	-
Amortissements								610 740		610 740	610 740
Charges financières	317 400			361 161		20 290		2 642 849		3 024 300	3 341 700
<b>Total des charges</b>	<b>173 829 996</b>	<b>26 399 271</b>	<b>7 729 969</b>	<b>1 274 088</b>	<b>7 920 020</b>	<b>210 914</b>	<b>5 612 989</b>	<b>2 647 713</b>	<b>(16 297 617)</b>	<b>35 497 347</b>	<b>209 327 343</b>
<b>Excédent/(déficit) total par fonds</b>	<b>14 954 492</b>	<b>(1 758 063)</b>	<b>(340 947)</b>	<b>2 028 834</b>	<b>3 921 400</b>	<b>(210 914)</b>	<b>(5 612 989)</b>	<b>(2 572 886)</b>	<b>-</b>	<b>(4 545 565)</b>	<b>10 408 927</b>

### Tableau annexé 1 (A)

Rapprochement des dépenses totales entre 2016-2017 et 2018-2019 engagées en 2018

Dépenses	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires de l'UBRAF	Fonds extrabudgétaires	Paiements de fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Fonds commun	Éliminations	Sous-total Fonds hors budget de base	Total général
2 018	172 116 077	24 378 332	7 670 349	1 274 088	7 924 869	210 914	5 612 989	2 647 713	(16 297 617)	33 421 637	205 537 714
2 017	1 713 919	2 020 939	59 620		(4 849)					2 075 710	3 789 629
<b>Total</b>	<b>173 829 996</b>	<b>26 399 271</b>	<b>7 729 969</b>	<b>1 274 088</b>	<b>7 920 020</b>	<b>210 914</b>	<b>5 612 989</b>	<b>2 647 713</b>	<b>(16 297 617)</b>	<b>35 497 347</b>	<b>209 327 343</b>

## 7. COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS RÉELS

Le budget du Programme de l'ONUSIDA est établi suivant une comptabilité de caisse modifiée et approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le budget et les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés suivant deux méthodes de comptabilité différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette et le tableau des flux de trésorerie sont préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V) est préparé suivant une comptabilité de caisse modifiée.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'état V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à la présentation et aux entités.

Des différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé suivant une méthode de comptabilité autre que la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base incluent l'amortissement et la capitalisation des actifs ainsi que le remboursement du principal des prêts en cours de la Confédération suisse et du Canton de Genève.

Des différences de calendrier surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période comptable visée par les états financiers.

Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de classification entre le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels.

Les différences relatives aux entités englobent les dépenses au titre des fonds hors budget de base qui sont financées par d'autres sources et ne sont pas incluses dans le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le rapprochement entre, d'une part, les montants réels portés dans l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V), sur une base comparable, et d'autre part, les montants réels portés dans l'état de la performance financière (état II) et le tableau des flux de trésorerie (état IV) pour l'année close le 31 décembre 2018 est présenté ci-dessous :

### Rapprochement de l'utilisation du budget (état V) et du tableau des flux de trésorerie (état IV) au 31 décembre 2018

	2018			
	Opérations	Investissements	Financements	Total
	(en dollars des États-Unis)			
Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (état V)	(172 132 684)			(172 132 684)
Différences de base	( 605 876)	( 72 011)	26 254 891	25 577 004
Différences de calendrier	3 789 629			3 789 629
Différences de présentation	125 948 535			125 948 535
Différences relatives aux entités	34 082 917			34 082 917
<b>Montant réel inscrit dans le tableau des flux de trésorerie (état IV)</b>	<b>(8 917 479)</b>	<b>( 72 011)</b>	<b>26 254 891</b>	<b>17 265 401</b>

## 8. DISPENSES ADMINISTRATIVES, MONTANTS PASSÉS PAR PERTES ET PROFITS, ET VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX

Durant l'année close le 31 décembre 2018, il n'y a eu ni dispense administrative, ni montant passé par pertes et profits, ni versement à titre gracieux.

## 9. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LA HAUTE DIRECTION

Le « personnel de direction essentiel » de l'ONUSIDA est composé de tous les membres du personnel de catégorie D1 ou supérieure, qui sont investis du pouvoir et de la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du Programme commun.

Les rémunérations globales versées au personnel de direction essentiel incluent les traitements, les allocations, les défraiements pour déplacements statutaires et autres droits versés conformément au Règlement et au Statut du personnel, et applicables à tous.

Le personnel de direction essentiel est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent ; il est également habilité à participer au régime d'assurance-maladie du personnel, y compris au régime d'assurance-maladie après la cessation de service s'il répond aux critères d'admissibilité.

Durant l'année, aucun prêt n'a été accordé au personnel de direction essentiel au-delà de ceux proposés au personnel n'appartenant pas à ce groupe.

### Personnel de direction essentiel

(en dollars des États-Unis)

Nombre de personnes	22
Indemnités et ajustements de poste	4 592 905
Droits	342 905
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	1 290 916
<b>Total des rémunérations 2018</b>	<b>6 226 726</b>
Avances en cours par rapport aux droits	181 681
Prêts en cours (en plus des droits normaux, le cas échéant)	-

## 10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

La date d'arrêté des comptes du Programme est le 31 décembre 2018. À la date de certification des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

## 11. PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS ET ACTIFS ÉVENTUELS

### Passifs éventuels

Au 31 décembre 2018, cinq affaires (appels) liées au personnel étaient en suspens devant le Comité d'appel du Siège de l'OMS, dont trois ont été regroupées dans une même procédure par le Comité. Les recommandations respectives du Comité devraient être transmises au Directeur exécutif de l'ONUSIDA pour décision en 2019. Quatre litiges (plaintes) liés au personnel étaient en cours devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. À cela s'ajoute un recours collectif déposé devant le Tribunal administratif de l'OIT et portant sur des baisses de salaire, ce qui pourrait avoir une incidence financière majeure dans la mesure où un jugement favorable aux plaignants devrait probablement être étendu à l'ensemble des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en poste à Genève au 1<sup>er</sup> février 2018. Le jugement dans cette affaire devrait être rendu dans le courant du premier semestre 2019. Le Secrétariat ne comptabilise aucun engagement contractuel important.

Par ailleurs, les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en poste à Genève ont intenté une action commune devant le Tribunal administratif de l'OIT contre les baisses de salaire résultant de la mise en œuvre des décisions prises par la Commission de la fonction publique internationale concernant les indemnités de poste et d'autres questions relatives aux rémunérations. S'il est fait droit à la plainte, l'ONUSIDA pourrait devoir payer la différence avec effet rétroactif à compter du mois de février 2018.

### Locations simples

Le Secrétariat conclut des baux de location simple pour les locaux qui abritent ses bureaux de liaison, ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays. Certains des accords portant sur des contrats de location simple contiennent des clauses de reconduction qui permettent au Secrétariat de prolonger la durée des contrats de location après la date d'échéance des contrats initiaux, ainsi que des clauses d'indexation qui peuvent avoir pour effet une majoration du montant des loyers annuels en fonction de la hausse de l'indice des prix du marché dans chacun des pays où se trouvent les bureaux de liaison, les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'ONUSIDA. Les futurs loyers à payer indiqués ci-après s'élèvent au minimum à :

	<u>31 décembre 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Locations simples</b>		
à moins d'un an	3 780 448	1 719 277
à plus d'un an mais à moins de cinq ans	4 181 731	5 250 722
à plus de cinq ans	103 528	643 281
<b>Total des engagements au titre des locations simples</b>	<b>8 065 707</b>	<b>7 613 280</b>

### Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels seront indiqués en cas de probabilité d'un flux entrant d'avantages économiques résultant d'un événement. Au 31 décembre 2018, aucun actif éventuel important n'était comptabilisé.

## Tableau annexé 2

**Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF)****Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2018**

(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à la disposition au titre de l'UBRAF 2018
<b>Gouvernements</b>	
Allemagne	5 889 167
Andorre	71 532
Australie	3 640 777
Belgique	3 529 412
Belgique – Flandre	843 644
Canada	3 770 739
Chine	250 000
Danemark	6 243 172
États-Unis d'Amérique	45 000 000
Fédération de Russie	500 000
France	490 798
Irlande	2 777 778
Japon	600 000
Kazakhstan	50 000
Liechtenstein	25 075
Luxembourg	5 194 139
Monaco	185 415
Norvège	16 579 518
Nouvelle-Zélande	708 717
Pays-Bas	23 310 023
Pologne	39 270
Portugal	116 550
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	18 758 471
Suède	35 388 374
Suisse	10 471 204
Thaïlande	102 180
<b>Sous-total</b>	<b>184 535 955</b>
<b>Autres</b>	
Divers	226 958
<b>Sous-total</b>	<b>226 958</b>
<b>Total des produits opérationnels</b>	<b>184 762 913</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>4 021 575</b>
<b>TOTAL</b>	<b>188 784 488</b>

Tableau annexé 3

**Fonds supplémentaires**  
**Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2018**  
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre des fonds supplémentaires 2018
<b>Gouvernements</b>	
Australie	967 242
Chine	750 000
États-Unis d'Amérique (CDC)	2 779 700
États-Unis d'Amérique (USAID)	8 178 276
Fédération de Russie	2 628 845
Irlande	227 273
Japon	250 000
Suisse	154 321
<b><i>Sous-total Gouvernements</i></b>	<b>15 935 657</b>
<b>Organismes coparrainants</b>	
OMS	50 000
PNUD	262 628
UNFPA	3 235 320
UNICEF	40 200
<b><i>Sous-total Coparrainants</i></b>	<b>3 588 148</b>
<b>Autres</b>	
Fondation Bill et Melinda Gates	1 334 487
Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF)	200 000
China Social Assistance Foundation (CSAF)	91 609
Fondation Ford	200 000
Fonds mondial	456 000
MAC AIDS Fund	651 803
Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires	1 378 812
The Regents of the University of California	30 469
ONU, Département des affaires économiques et sociales	337 888
UNOPS	488 444
Divers	8 387
Remboursements aux donateurs	( 60 496)
<b><i>Sous-total</i></b>	<b>5 117 403</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 641 208</b>

Tableau annexé 4

**Fonds extrabudgétaires****Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2018**

(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre des fonds extrabudgétaires 31 décembre 2018		
	En numéraire	En nature et sous forme de service	Total
<b>Gouvernements</b>			
Italie		174 915	174 915
Allemagne		370 185	370 185
Belgique		38 295	38 295
Canton de Genève, Suisse		76 994 <sup>(1)</sup>	76 994
Danemark		22 303	22 303
États-Unis d'Amérique (CDC)		290 260	290 260
États-Unis d'Amérique (USAID)	1 500 000		1 500 000
Fédération de Russie	1 435 455		1 435 455
Finlande		153 180	153 180
France		169 318	169 318
Luxembourg		170 680	170 680
Pays-Bas		357 471	357 471
Suède		171 356	171 356
Suisse		159 480	159 480
<b>Sous-total</b>	<b>2 935 455</b>	<b>2 154 437</b>	<b>5 089 892</b>
<b>Organismes coparrainants</b>			
PNUD	100 772		100 772
<b>Sous-total</b>	<b>100 772</b>	<b>-</b>	<b>100 772</b>
<b>Autres</b>			
Divers	11 000		11 000
<b>Sous-total</b>	<b>11 000</b>	<b>-</b>	<b>11 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 047 227</b>	<b>2 154 437</b>	<b>5 201 664</b>

<sup>(1)</sup> Représente le montant des intérêts sur le prêt à la construction sans intérêt

## SECTION III

### INFORMATIONS SUR LA GESTION

#### I. Fonds reçus au titre de l'année close le 31 décembre 2018

Au cours de l'année considérée, des produits d'un montant d'US\$ 188,8 millions ont été reçus au titre de l'UBRAF. Ce montant a été financé à 97,7 % par 26 gouvernements. Le solde (soit 2,3%) est composé de produits financiers (principalement des produits d'intérêt) reçus et répartis pendant l'année considérée ainsi que de recettes diverses, y compris des fonds reçus de donateurs privés et d'institutions publiques autres que des gouvernements, de donations diverses et d'honoraires. Le tableau annexé 2 en page 50 fournit des détails sur ces recettes.

En outre, des ressources hors budget de base d'un montant d'US\$ 29,8 millions ont été mises à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités menées à l'échelle mondiale, régionale ou nationale et conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Des détails sur l'origine de ces fonds sont fournis dans les tableaux annexés 3 et 4 figurant aux pages 51 et 52.

#### II. Fonds dépensés pour l'année close le 31 décembre 2018

Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2018 au titre de l'UBRAF pour 2018–2019 se sont élevées à US\$ 172,1 millions et les dépenses sur les fonds hors budget de base ont représenté US\$ 34,1 millions (hors fonds affectés).

##### A. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités

Pendant l'année close le 31 décembre 2018, des dépenses et des fonds affectés (y compris les virements aux Coparrainants) d'un montant total d'US\$ 175,7 millions ont été engagés sur un budget de base d'US\$ 184 millions approuvé pour l'UBRAF 2018–2019, ce qui correspond à un taux d'engagement financier de 47,7 %.

Les dépenses et les fonds affectés pour la mise en œuvre des activités prévues dans le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités se sont répartis comme suit :

- US\$ 44 millions ont été virés aux Coparrainants
- US\$ 128,1 millions ont été dépensés et US\$ 3,6 millions ont été affectés pour les activités et les frais de personnel du Secrétariat.

Le *tableau 4* fournit des détails pour l'année 2018 sur le budget de base approuvé, les dépenses et les fonds affectés de l'UBRAF 2018–2019, ventilés par domaine de résultat et fonction de base du Secrétariat pour l'année close le 31 décembre 2018 et pour l'exercice biennal 2018–2019.

Tableau 4

**Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2018–2019 pour l'année close le 31 décembre 2018 (en dollars des États-Unis)**

	Budget de base approuvé 2018-2019	Dépenses 2018	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (a-d)	(f) = (d / a)
<b>I. Domaines de résultat</b>						
1 Dépistage et traitement du VIH	24 170 732	12 085 366		12 085 366	12 085 366	50.0%
2 Élimination de la transmission mère-enfant	7 788 396	3 894 198		3 894 198	3 894 198	50.0%
3 Prévention du VIH chez les jeunes	14 372 834	7 186 417		7 186 417	7 186 417	50.0%
4 Prévention du VIH dans les populations clés	14 370 888	7 185 444		7 185 444	7 185 444	50.0%
5 Inégalités hommes-femmes et violence sexiste	9 473 078	4 736 539		4 736 539	4 736 539	50.0%
6 Droits de l'homme, stigmatisation et discrimination	7 520 198	3 760 099		3 760 099	3 760 099	50.0%
7 Investissements et efficacité	4 207 992	2 103 996		2 103 996	2 103 996	50.0%
8 Intégration des services de santé et de prise en charge du VIH	6 095 882	3 047 941		3 047 941	3 047 941	50.0%
<b>Total Coparrainants</b>	<b>88 000 000</b>	<b>44 000 000</b>	<b>-</b>	<b>44 000 000</b>	<b>44 000 000</b>	<b>50%</b>
<b>II. Fonctions de base</b>						
1 Leadership, plaidoyer et communication	67 661 000	31 248 875	746 070	31 994 945	35 666 055	47.3%
2 Partenariats, mobilisation et innovation	60 158 000	27 259 179	622 369	27 881 548	32 276 452	46.3%
3 Informations stratégiques	31 775 000	13 551 591	640 953	14 192 544	17 582 456	44.7%
4 Coordination, cohérence et aide à la mise en œuvre dans les pays	64 844 000	29 329 522	723 816	30 053 338	34 790 662	46.3%
5 Gouvernance et responsabilisation mutuelle	55 562 000	26 743 517	839 924	27 583 441	27 978 559	49.6%
<b>Total Secrétariat</b>	<b>280 000 000</b>	<b>128 132 684</b>	<b>3 573 132</b>	<b>131 705 816</b>	<b>148 294 184</b>	<b>47.0%</b>
<b>Total général</b>	<b>368 000 000</b>	<b>172 132 684</b>	<b>3 573 132</b>	<b>175 705 816</b>	<b>192 294 184</b>	<b>47.7%</b>

a/ Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

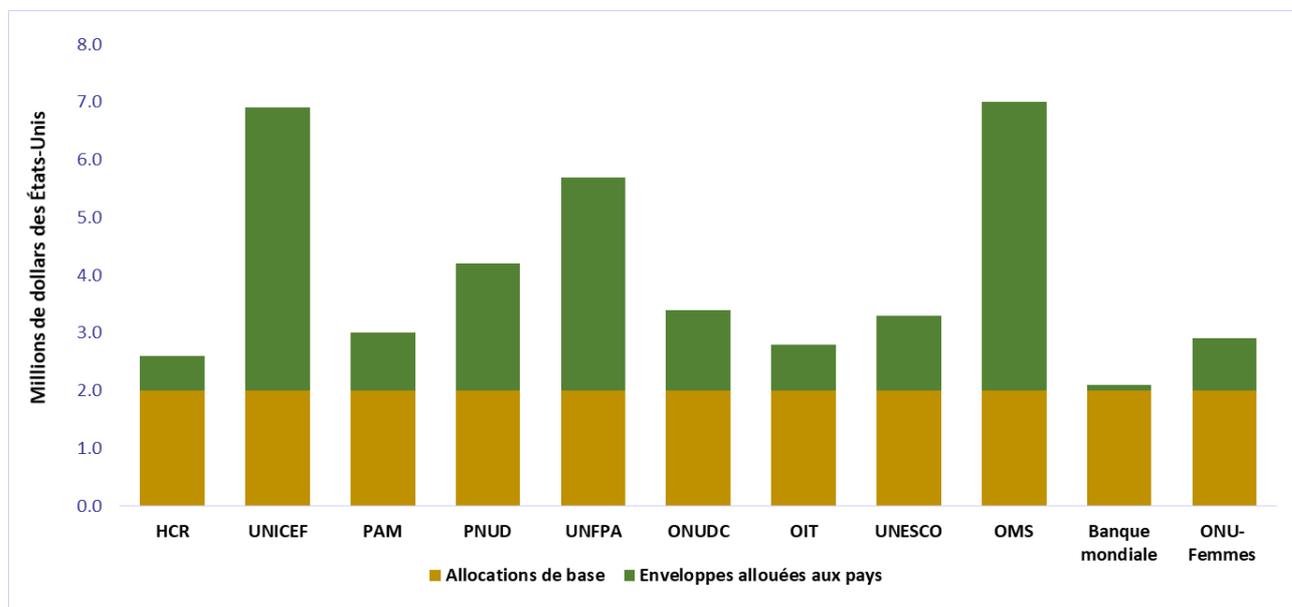
**i) Fonds virés aux Coparrainants**

Le montant total des fonds virés aux Coparrainants s'élève à US\$ 44 millions. Cela représente 100 % de la part des Coparrainants pour l'année 2018 dans le budget de base de l'exercice biennal 2018–2019. US\$ 2 millions ont été versés à chacun des onze Coparrainants pour financer leurs activités principales. À cela s'ajoutent US\$ 22 millions versés aux Coparrainants au niveau national sous la forme d'enveloppes par pays.

Ces enveloppes ont été fixées pour soixante-et-onze pays à l'issue d'un processus qui a nécessité la participation des Coparrainants à tous les niveaux pour parvenir à un consensus sur la formule de calcul, la procédure, les résultats attendus et le montant des allocations. Le tableau 8 aux pages 60 et 61 détaille le montant des fonds virés aux Coparrainants dans chaque pays.

La figure 3 ci-dessous illustre le nouveau modèle dynamique et différencié d'allocation des ressources et donne une indication de la part des allocations de base et des enveloppes par pays dans les fonds virés à chaque coparrainant.

**Figure 3**  
**Fonds virés aux Coparrainants au 31 décembre 2018**



## ii) Fonds dépensés et affectés sur le budget du Secrétariat

Pendant l'année close le 31 décembre 2018, US\$ 128,1 millions ont été dépensés et US\$ 3,6 millions ont été affectés au total pour les activités et les frais de personnel du Secrétariat sur le budget de base d'US\$ 140 millions de ce dernier pour 2018, ce qui correspond à un taux d'engagement financier de 47 % de la part du Secrétariat dans le budget de base 2018.

### B. Dépenses engagées sur les fonds hors budget de base

Pendant l'année close le 31 décembre 2018, un montant total d'US\$ 34,1 millions a été dépensé par le Secrétariat au titre des fonds hors budget de base (US\$ 26,4 millions au titre des fonds supplémentaires et US\$ 7,7 millions au titre des fonds extrabudgétaires). En plus de cela, des sommes d'US\$ 7,2 millions et d'US\$ 0,7 million ont été affectées au titre des fonds supplémentaires et extrabudgétaires, respectivement, comme indiqué dans les tableaux 5 et 6 figurant aux pages 56 et 57.

### C. Dépenses engagées au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues

Conformément aux recommandations formulées par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 22<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue à Chiang Mai (Thaïlande) du 23 au 25 avril 2008, le tableau 7 (pages 58 et 59) présente une ventilation par pays et par région des dépenses et des fonds engagés par le Secrétariat, à la fois pour les ressources de l'UBRAF et pour les ressources hors budget de base. Les dépenses engagées au niveau des pays et des régions se sont élevées à US\$ 82,9 millions pour l'année close le 31 décembre 2018. En plus des dépenses susmentionnées, US\$ 4,5 millions ont été affectés pendant la même année, ce qui représente un total d'US\$ 87,4 millions pour l'année close le 31 décembre 2018.

Tableau 5  
**Fonds supplémentaires**  
**Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés par origine des recettes**  
**pour l'année close le 31 décembre 2018 (en dollars des États-Unis)**

Origine des recettes	Report 2017	Fonds mis à disposition en 2018	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
<b>Contributions volontaires et autres recettes</b>							
Australie		967 242	967 242	32 854	7 408	40 262	4.2%
Chine	1 938 410	750 000	2 688 410	482 324		482 324	17.9%
États-Unis d'Amérique (USAID)	24 810 636	8 178 276	32 988 912	14 583 869	6 009 118	20 592 987	62.4%
États-Unis d'Amérique (CDC)	1 615 787	2 779 700	4 395 487	1 957 820	6 222	1 964 042	44.7%
Fédération de Russie	615 098	2 628 845	3 243 943	2 838 365	181 918	3 020 283	93.1%
Irlande		227 273	227 273			-	0.0%
Italie	559 910		559 910	203 830	181 586	385 416	68.8%
Japon	3 812	250 000	253 812	109 207	126 599	235 806	92.9%
Pays-Bas	202 391		202 391	87 984		87 984	43.5%
Suède	474 296		474 296	323 052		323 052	68.1%
Suisse	386 559	154 321	540 880	410 571		410 571	75.9%
Banque asiatique de développement	765 794		765 794	213 605	45 660	259 265	33.9%
Banque islamique de développement	45 013		45 013	20 029		20 029	44.5%
Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs	688 686	1 378 812	2 067 498	679 817	115 306	795 123	38.5%
China Social Assistance Foundation (CSAF)		91 609	91 609	47 378	6 593	53 971	58.9%
Fondation Bill et Melinda Gates	1 675 167	1 334 487	3 009 654	765 419	34 183	799 602	26.6%
Fondation Drosos	72 708		72 708	72 708		72 708	100.0%
Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF)	411 980	200 000	611 980	227 906	6 417	234 323	38.3%
Fondation Ford	204 551	200 000	404 551	204 186		204 186	50.5%
Fonds de l'OPEP pour le développement international	560 570		560 570	422 494	14 751	437 245	78.0%
Fonds mondial		456 000	456 000	28 484	553	29 037	6.4%
ICAP North America Inc.	55 000		55 000			-	0.0%
Instituto Humanista De Cooperacion Para el Desarrollo – HIVOS	3 328		3 328	3 328		3 328	100.0%
MAC AIDS Fund	749 610	651 803	1 401 413			-	0.0%
Société africaine pour la médecine de laboratoire (ASLM)	75 001		75 001			-	0.0%
The Regents of the University of California		30 469	30 469	27 085		27,085	88.9%
OMS		50 000	50 000	50 000		50 000	100.0%
PNUD	184 609	262 628	447 237	264 732	1 578	266 310	59.5%
HCR	9 424		9 424			-	0.0%
UNICEF	46 594	40 200	86 794	32 896	9 092	41 988	48.4%
UNFPA	191 752	3 235 320	3 427 072	1 775 217	250 084	2 025 301	59.1%
ONUSIDA É.-U.	35 722		35 722			-	0.0%
HCDH	16 000		16 000			-	0.0%
UNOPS	303 048	488 444	791 492	513 338	41 839	555 177	70.1%
DESA		337 888	337 888	11 907		11 907	3.5%
PAM	504 298		504 298	6 298		6 298	1.2%
Intérêts et autres	87 354	( 52 109)	35 245			-	0.0%
<b>Total</b>	<b>37 293 110</b>	<b>24 641 208</b>	<b>61 934 318</b>	<b>26 399 271</b>	<b>7 038 907</b>	<b>33 438 178</b>	<b>54.0%</b>

<sup>a/</sup> Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 6

## Fonds extrabudgétaires

## Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2018

Origine des recettes	Report 2017	Fonds mis à disposition en 2018	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
<b>Contributions volontaires et autres recettes</b>							
Allemagne	218 601	370 185	588 786	370 185		370 185	62.9%
Belgique	179 354	38 295	217 649	38 295		38 295	17.6%
Canton de Genève, Suisse	0	76 994	76 994	76 994		76 994	100.0%
Danemark		22 303	22 303	22 303		22 303	100.0%
États-Unis d'Amérique (USAID)	3 214 928	1 500 000	4 714 928	3 750 001	694 444	4 444 445	94.3%
États-Unis d'Amérique (CDC)	99 341	290 260	389 601	290 260		290 260	74.5%
Fédération de Russie	99 397	1 435 455	1 534 852	1 429 161		1 429 161	93.1%
Finlande		153 180	153 180	153 180		153 180	100.0%
France		169 318	169 318	169 318		169 318	100.0%
Italie		174 915	174 915	174 915		174 915	100.0%
Japon	300 000		300 000			-	0.0%
Luxembourg	27 341	170 680	198 021	170 680		170 680	86.2%
Norvège	294 945		294 945			-	0.0%
Pays-Bas	379 910	357 471	737 381	357 471		357 471	48.5%
Suède	0	171 356	171 356	171 356		171 356	100.0%
Suisse	0	159 480	159 480	159 480		159 480	100.0%
Commission européenne	203 761		203 761			-	0.0%
Bureau des fonds d'affectation spéciale m	4 479		4 479			-	0.0%
PNUD	139 911	100 772	240 683	22 144		22,144	9.2%
Fondation ST-EP de l'OMT	25 000		25 000		16 665	16,665	66.7%
OMS	528 927		528 927			-	0.0%
Coûts d'appui au Programme et autres	12 574 163	2 198 358	14 772 521	374 226	14 813	389 039	2.6%
<b>Total</b>	<b>18 290 058</b>	<b>7 389 022</b>	<b>25 679 080</b>	<b>7 729 969</b>	<b>725 922</b>	<b>8 455 891</b>	<b>32.9%</b>

<sup>a/</sup> Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 7

**Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions – toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2018**  
(en dollars des États-Unis)

Région	Pays	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total	Dépenses	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total	Dépenses	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total
Asie et Pacifique	EAR	3 511 885	122 776	3 634 661	3 809 606	15 540	3 825 146	7 321 491	138 316	7 459 807
	Bangladesh	138 424	17 602	156 027	41 686	9 092	50 778	180 110	26 694	206 805
	Cambodge	612 354	3 479	615 834	17 633	3 439	21 072	629 987	6 918	636 905
	Chine	1 068 846	14 913	1 083 759	173 338	66 461	239 799	1 242 184	81 374	1 323 558
	Fidji	167 954	7 198	175 152	289		289	168 242	7 198	175 440
	Inde	886 983	17 221	904 204	358 045	14 815	372 860	1 245 028	32 036	1 277 064
	Indonésie	659 247	26 272	685 519	499 156	104 191	603 347	1 158 403	130 463	1 288 866
	Laos	90 370	3 517	93 887	1 403		1 403	91 773	3 517	95 290
	Myanmar	764 246	7 920	772 166	1 515 362	1 512 322	3 027 684	2 279 609	1 520 242	3 799 850
	Népal	242 201	7 696	249 897	5 819		5 819	248 020	7 696	255 717
	Pakistan	667 015	15 116	682 130	110 256	19 145	129 401	777 271	34 261	811 532
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	553 806	39 607	593 413	41 773	2 998	44 771	595 579	42 605	638 184
	Philippines	337 371	18 112	355 483	48 689		48 689	386 060	18 112	404 172
	Thaïlande	390 133	5 650	395 783	20 772		20 772	410 905	5 650	416 555
	Viet Nam	688 937	9 728	698 665	110 681		110 682	799 618	9 728	809 346
<b>Total Asie et Pacifique</b>		<b>10 779 773</b>	<b>316 807</b>	<b>11 096 580</b>	<b>6 754 507</b>	<b>1 748 002</b>	<b>8 502 510</b>	<b>17 534 280</b>	<b>2 064 810</b>	<b>19 599 090</b>
Afrique orientale et australe	EAR	3 099 271	91 094	3 190 365	2 586 659	179 691	2 766 349	5 685 930	270 785	5 956 715
	Angola	1 239 288	19 177	1 258 465	38 051		38 051	1 277 339	19 177	1 296 516
	Afrique du Sud	2 044 048	29 718	2 073 766	184 687	12 525	197 212	2 228 736	42 243	2 270 978
	Botswana	786 333	674	787 007	139 580		139 580	925 912	674	926 587
	Érythrée	55 998	4 137	60 135				55 998	4 137	60 135
	Éthiopie	1 008 279	19 701	1 027 980	209 910	187 270	397 181	1 218 189	206 971	1 425 160
	Kenya	1 685 072	30 433	1 715 505	469 690	91 667	561 356	2 154 762	122 100	2 276 862
	Lesotho	689 423	24 450	713 873	73 073	8 010	81 082	762 496	32 460	794 956
	Madagascar	305 169	9 093	314 262	5 293		5 293	310 462	9 093	319 555
	Malawi	797 887	7 157	805 045	89 346	11 935	101 281	887 233	19 093	906 326
	Mozambique	781 685	14 230	795 915	103 817	10 156	113 973	885 503	24 386	909 888
	Namibie	728 474	2 320	730 794	74 042	205	74 247	802 516	2 525	805 041
	Ouganda	967 119	45 136	1 012 256	567 410	161 635	729 044	1 534 529	206 771	1 741 300
	Rwanda	467 499	20 698	488 197	59 109	516	59 625	526 608	21 214	547 822
	Soudan du Sud	679 144	32 193	711 337			381	679 525	32 193	711 718
	Swaziland	548 417	15 510	563 928	20 694		20 694	569 111	15 510	584 621
	Tanzanie, Rép.-Unie de	1 657 726	14 796	1 672 522	242 982		242 982	1 900 708	14 796	1 915 504
	Zambie	1 248 100	17 069	1 265 169	289 564	31 296	320 860	1 537 664	48 366	1 586 029
Zimbabwe	1 255 079	29 502	1 284 582	22 135	7 317	29 452	1 277 214	36 819	1 314 034	
<b>Total Afrique orientale et australe</b>		<b>20 044 011</b>	<b>427 092</b>	<b>20 471 103</b>	<b>5 176 422</b>	<b>702 221</b>	<b>5 878 643</b>	<b>25 220 433</b>	<b>1 129 313</b>	<b>26 349 746</b>
Europe	EAR	2 496 118	50 858	2 546 976	3 457 553	161 961	3 619 514	5 953 671	212 819	6 166 490
	Albanie	54		54	54		54	109		109
	Arménie				53 482	632	54 114	53 482	632	54 114
	Bélarus	94 311	919	95 230	380 003	25 562	405 565	474 314	26 481	500 795
	Fédération de Russie				272		272	272		272
	Kazakhstan	666 986	16 335	683 320	30 606	798	31 404	697 592	17 133	714 724
	Kirghizistan	51 944	1 881	53 825	235 024		235 024	286 969	1 881	288 850
	Moldavie	76 847		76 847	28 715		28 715	105 562		105 562
	Tadjikistan	78 168		78 168	155 583		155 583	233 751		233 751
	Ukraine	800 983	14 209	815 192	20 632		20 632	821 615	14 209	835 824
<b>Total Europe</b>		<b>4 265 411</b>	<b>84 202</b>	<b>4 349 613</b>	<b>4 361 924</b>	<b>188 953</b>	<b>4 550 877</b>	<b>8 627 336</b>	<b>273 154</b>	<b>8 900 490</b>

<sup>a/</sup> Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Région	Pays	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total	Dépenses	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total	Dépenses	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total
Amérique latine et Caraïbes	EAR	2 300 072	92 528	2 392 600	143 420	219	143 639	2 443 492	92 747	2 536 240
	Argentine	616 147	13 354	629 501	20 336		20 336	636 483	13 354	649 837
	Belize	9 000	1 000	10 000				9 000	1 000	10 000
	Bolivie	6 000		6 000				6 000		6 000
	Brésil	667 610	5 282	672 892	226 680	1 571	228 251	894 290	6 853	901 143
	Chili	1 000		1 000				1 000		1 000
	Colombie	1 134	2 271	3 405	11 500	7 500	19 000	12 634	9 771	22 405
	Costa Rica		2 400	2 400	1 213	3 638	4 850	1 213	6 038	7 250
	Équateur	4 480	2 712	7 192				4 480	2 712	7 192
	Guatemala	656 268	15 779	672 047	13 816		13 816	670 084	15 779	685 863
	Guyana	379 370	6 963	386 333	7 515		6 750	386 885	6 963	393 083
	Haïti	782 942	22 017	804 959	30 482	11 250	31 484	813 424	33 267	836 443
	Honduras	15 428	6 210	21 638	5 928		5 928	21 356	6 210	27 566
	Jamaïque	1 411 046	11 763	1 422 324	8 151		7 618	1 419 196	11 763	1 429 942
	Mexique	4 558		4 558				4 558		4 558
	Nicaragua	9 750	250	10 000				9 750	250	10 000
	Panama				201		201	201		201
	Pérou	619 724	6 511	626 234	10 253	7 899	18 152	629 977	14 409	644 386
	République dominicaine	364 605	12 654	377 259	127 867	34 649	162 516	492 472	47 303	539 775
	Sainte-Lucie				15 998		15 998	15 998		15 998
Salvador	132 996	1 679	134 675	24 100		24 100	157 096	1 679	158 775	
Suriname	1 560		1 560				1 560		1 560	
Trinité-et-Tobago	7 603		7 603				7 603		7 603	
Uruguay	9 500		9 500				9 500		9 500	
Venezuela	148 967	6 437	155 404	208		208	149 175	6 437	155 612	
<b>Total Amérique latine et Caraïbes</b>		<b>8 149 761</b>	<b>209 810</b>	<b>8 359 572</b>	<b>647 667</b>	<b>66 726</b>	<b>714 392</b>	<b>8 797 428</b>	<b>276 536</b>	<b>9 073 964</b>
Moyen-Orient et Afrique du Nord	EAR	889 714	28 895	918 610	428 358	64 163	492 521	1 318 072	93 058	1 411 130
	Algérie	207 300	6 757	214 057	140		140	207 440	6 757	214 197
	Djibouti	105 705	8 860	114 564	43 999		43 999	149 703	8 860	158 563
	Égypte	157 065	3 662	160 726	139 203	428	139 631	296 268	4 090	300 358
	Iran	336 812	20 431	357 243	321		321	337 133	20 431	357 565
	Maroc	511 331	3 460	514 791	53 187	11 822	65 010	564 518	15 282	579 801
	Somalie				68 439	7 604	76 043	68 439	7 604	76 043
	Soudan	195 907	2 367	198 275	97 974	9 514	107 488	293 881	11 882	305 763
	Tunisie	56 969		56 969	40 572	13 287	53 859	97 541	13 287	110 828
	Yémen				17 227		17 227	17 227		17 227
<b>Total Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>		<b>2 460 803</b>	<b>74 432</b>	<b>2 535 235</b>	<b>889 421</b>	<b>106 819</b>	<b>996 240</b>	<b>3 350 224</b>	<b>181 251</b>	<b>3 531 475</b>
Afrique occidentale et centrale	EAR	3 757 837	153 187	3 911 023	666 137	14 723	680 860	4 423 973	167 910	4 591 883
	Bénin	473 028	3 242	476 270	140 094	4 700	144 794	613 122	7 942	621 064
	Burkina Faso	529 237	20 539	549 776	384		384	529 621	20 539	550 159
	Burundi	443 917	12 736	456 653	5 775		5 775	449 692	12 736	462 429
	Cameroun	997 630	11 662	1 009 292	68 428	14 160	82 588	1 066 058	25 822	1 091 880
	Congo	429 642	18 627	448 269	16 011		16 011	445 654	18 627	464 280
	Congo, Rép. dém. du	1 697 593	44 146	1 741 739	82 352	28 446	110 798	1 779 945	72 592	1 852 537
	Cote d'Ivoire	969 060	7 044	976 105	142 927	7 495	150 422	1 111 987	14 539	1 126 526
	Gabon	491 193	15 692	506 884	16 986		16 986	508 178	15 692	523 870
	Gambie	85 858	3 477	89 335	198		198	86 057	3 477	89 533
	Ghana	718 040	31 832	749 872	21 766		21 766	739 805	31 832	771 638
	Guinée équatoriale	252 445	1 040	253 485	41 061		41 061	293 506	1 039	294 546
	Guinée-Conakry	444 984	9 047	454 031	6 164		6 164	451 148	9 047	460 195
	Libéria	393 182	8 034	401 216	11 880		11 880	405 062	8 034	413 096
	Mali	822 626	38 377	861 003	11 188		11 188	833 814	38 377	872 190
	Mauritanie	158 512	3 971	162 483	336		336	158 848	3 971	162 819
	Niger	357 249	47 969	405 218	8 066		8 066	365 316	47 969	413 285
	Nigéria	2 386 593	27 133	2 413 725	71 230	10 772	82 001	2 457 822	37 904	2 495 727
	République centrafricaine	949 849	7 120	956 969	16 504	11 723	28 227	966 353	18 843	985 196
	Sénégal	139 263	1 010	140 272	21 788		21 788	161 050	1 010	162 060
Sierra Leone	460 440	3 257	463 698	39 200		39 200	499 640	3 257	502 898	
Tchad	636 557	2 376	638 934	10 132		10 132	646 689	2 376	649 065	
Togo	414 884	2 664	417 548	8 403		8 403	423 286	2 664	425 951	
<b>Total Afrique occidentale et centrale</b>		<b>18 009 618</b>	<b>474 181</b>	<b>18 483 799</b>	<b>1 407 009</b>	<b>92 019</b>	<b>1 499 028</b>	<b>19 416 627</b>	<b>566 200</b>	<b>19 982 827</b>
<b>Total général</b>		<b>63 709 377</b>	<b>1 586 525</b>	<b>65 295 902</b>	<b>19 236 951</b>	<b>2 904 739</b>	<b>22 141 690</b>	<b>82 946 328</b>	<b>4 491 264</b>	<b>87 437 592</b>

<sup>a/</sup> Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 8

**Enveloppes allouées par pays en 2018 : détail des fonds virés aux Coparrainants dans les pays  
(en dollars des États-Unis)**

Région	Pays	HCR	UNICEF	PAM	PNUD	UNFPA	ONU DC	OIT	UNESCO	OMS	Banque mondiale	ONU-FEMMES	Total
Asie et Pacifique	Bangladesh		45 000			40 000				65 000			150 000
	Chine				55 000			65 000	59 000	61 000		60 000	300 000
	Inde		240 000			120 000	100 000	150 000	100 000	190 000			1 000 000
	Indonésie		60 000				40 000	105 000	55 000	165 000		75 000	500 000
	Malaisie	70 000			30 000					50 000			150 000
	Myanmar		50 000	110 000			50 000	30 000		30 000			300 000
	Pakistan					50 000	75 000	50 000		125 000			300 000
	Papouasie-Nouvelle-Guinée		50 000				25 000			50 000		75 000	200 000
	Philippines		90 000			100 000	100 000	80 000		180 000			550 000
	Thaïlande		70 000			50 000					30 000		150 000
Viet Nam		33 000					51 000			129 000	87 000	300 000	
<b>Total Asie et Pacifique</b>		<b>70 000</b>	<b>638 000</b>	<b>110 000</b>	<b>405 000</b>	<b>430 000</b>	<b>466 000</b>	<b>220 000</b>	<b>189 000</b>	<b>1 045 000</b>	<b>30 000</b>	<b>297 000</b>	<b>3 900 000</b>
Europe	Bélarus		41 000		29 500	54 500				25 000			150 000
	Kazakhstan		67 000				67 000		16 000				150 000
	Kirghizstan		36 000				50 000	40 000	24 000				150 000
	Moldavie		50 000				54 000			46 000			150 000
	Ouzbékistan		50 000					100 000					150 000
	Tadjikistan		65 000				10 000	37 000		38 000			150 000
	Ukraine		100 000				45 000	65 000		90 000			300 000
<b>Total Europe</b>		<b>-</b>	<b>409 000</b>	<b>-</b>	<b>29 500</b>	<b>213 500</b>	<b>309 000</b>	<b>-</b>	<b>40 000</b>	<b>199 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 200 000</b>
Afrique orientale et australe	Afrique du Sud		297 000		80 000	131 000	90 000		70 000	297 000	65 000	70 000	1 100 000
	Angola		100 000		90 000	45 000				65 000			300 000
	Botswana		45 000		72 000	50 000			40 000	46 000	25 000	22 000	300 000
	Éthiopie	72 000		28 000		56 000	56 000		56 000	112 000		20 000	400 000
	Kenya	51 350	78 200	51 350	79 900	70 000	70 000	60 000	74 900	64 300			600 000
	Lesotho		88 200	30 000	32 600	55 100			36 900	57 200			300 000
	Madagascar		72 000		44 000	45 000		8 000	8 000	43 000			220 000
	Malawi	20 000		60 000	60 000	100 000	20 000		30 000	70 000		90 000	450 000
	Mozambique		220 100		299 800	220 100		77 900		282 100			1 100 000
	Namibie		95 000		40 000	100 000			35 000	30 000			300 000
	Ouganda		120 000	70 000	80 000	100 000		50 000	20 000	80 000		80 000	600 000
	Rwanda		92 000			97 000				91 000			280 000
	Soudan du Sud	15 000		30 000		53 000			30 000	80 000			208 000
	Swaziland			60 000		90 000			50 000	100 000			300 000
Tanzanie		225 000		30 000	58 000	35 000	155 000	55 000	87 000	20 000	35 000	700 000	
Zambie		125 000			95 000	125 000		80 000	125 000			550 000	
Zimbabwe		50 000	45 000	115 000	55 000		40 000	40 000	50 000		55 000	450 000	
<b>Total Afrique orientale et australe</b>		<b>158 350</b>	<b>1 607 500</b>	<b>374 350</b>	<b>1 023 300</b>	<b>1 420 200</b>	<b>396 000</b>	<b>390 900</b>	<b>625 800</b>	<b>1 679 600</b>	<b>110 000</b>	<b>372 000</b>	<b>8 158 000</b>
Amérique latine et Caraïbes	Argentine				52 000	41 000				87 000			180 000
	Brésil		90 000		100 000	115 000			95 000				400 000
	Colombie				35 000	60 000				60 000		25 000	180 000
	Cuba		40 000			50 000				60 000			150 000
	Équateur		50 000			50 000				50 000			150 000
	Guatemala		26 000	18 000		24 000		10 000	19 000	38 000		17 000	152 000
	Haiti		75 750		41 000	68 000			35 000	80 250			300 000
	Jamaïque		65 000		30 000	55 000				100 000		50 000	300 000
	Pérou		42 500			51 000			24 000	32 500			150 000
	République dominicaine		36 000	28 000	22 000	28 000	28 000			28 000			170 000
Venezuela	44 000	68 500			52 000				85 500			250 000	
<b>Total Amérique latine et Caraïbes</b>		<b>44 000</b>	<b>493 750</b>	<b>46 000</b>	<b>280 000</b>	<b>594 000</b>	<b>28 000</b>	<b>10 000</b>	<b>173 000</b>	<b>621 250</b>	<b>-</b>	<b>92 000</b>	<b>2 382 000</b>
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Égypte		30 000				100 000			20 000			150 000
	Iran	50 650	54 100			59 150	55 250			80 850			300 000
	Somalie			55 000	40 000	55 000							150 000
	Soudan		48 000							152 000			200 000
<b>Total Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>		<b>50 650</b>	<b>132 100</b>	<b>55 000</b>	<b>40 000</b>	<b>114 150</b>	<b>155 250</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>252 850</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>800 000</b>

Tableau 8 (suite)

Région	Pays	HCR	UNICEF	PAM	PNUD	UNFPA	ONU DC	OIT	UNESCO	OMS	Banque mondiale	ONU-FEMMES	Total
Afrique occidentale et centrale	Bénin		34 450	28 000	28 000					59 550			150 000
	Burkina Faso	20 000	50 000	30 000	26 000	20 000				30 000			176 000
	Burundi		42 000	15 000			32 000				46 000	15 000	150 000
	Cameroun	20 000	75 000	20 000	20 000	50 000		30 000	30 000	75 000		30 000	350 000
	Côte d'Ivoire	20 000	60 000	20 000	15 000	85 000		10 000	30 000	60 000			300 000
	Gabon		37 500				37 500			37 500	37 500		150 000
	Ghana		60 000			60 000	60 000			60 000	60 000		300 000
	Guinée équatoriale		45 000			20 000	45 000				40 000		150 000
	Guinée-Conakry		65 000	25 000	25 000	75 000				30 000			220 000
	Libéria	20 900	21 400	21 950	22 200	20 500			20 150			22 900	150 000
	Mali		130 000				70 000				100 000		300 000
	Niger	35 000	75 000	40 000									150 000
	Nigéria		300 000			50 000	165 000	50 000	140 000		345 000	50 000	1 100 000
	Rép. Dém. du Congo	50 000	75 000	35 000	35 000	20 000				35 000	50 000		300 000
	République centrafricaine	35 800	62 600	40 300	17 900	44 700					40 300	22 400	264 000
	République de Guinée-Bissau		67 000	30 000			35 000				24 000		156 000
	République du Congo	15 000	40 000	20 000	15 000	35 000					51 000		176 000
	Sénégal		40 000							40 000	70 000		150 000
Sierra Leone		199 300	108 700									308 000	
Tchad	20 000	100 000	20 000			80 000			20 000	60 000		300 000	
Togo		64 500			40 000	45 500						150 000	
<b>Total Afrique occidentale et centrale</b>		<b>236 700</b>	<b>1 643 750</b>	<b>453 950</b>	<b>374 100</b>	<b>920 200</b>	<b>50 000</b>	<b>180 000</b>	<b>272 650</b>	<b>1 178 350</b>	-	<b>140 300</b>	<b>5 450 000</b>
<b>Total général</b>		<b>559 700</b>	<b>4 924 100</b>	<b>1 039 300</b>	<b>2 151 900</b>	<b>3 692 050</b>	<b>1 404 250</b>	<b>800 900</b>	<b>1 300 450</b>	<b>4 976 050</b>	<b>140 000</b>	<b>901 300</b>	<b>21 890 000</b> <sup>(a)</sup>

<sup>(a)</sup> En plus du montant indiqué ci-dessus, il a été convenu de transférer un total de 100 000 USD aux bureaux de pays de l'OIM (18 000 USD au Guatemala et 92 000 USD au Soudan du Sud) en concertation avec les équipes de pays respectives des Nations Unies

SECTION IV

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**République des Philippines**  
**COMMISSION DE**  
**VÉRIFICATION DES COMPTES**  
**Quezón City**



**Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil  
de Coordination du Programme sur les opérations  
financières du Programme commun des Nations  
Unies sur le VIH /sida**

**Pour l'année close le  
31 décembre 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME  
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIE SUR LE VIH /SIDA  
POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2018**

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
Résumé d'orientation .....	1
A. Mandat, portée et méthodologie.....	3
B. Résultats de la vérification.....	4
1. Vérification des états financiers .....	4
2. Performance financière globale.....	4
3. Principaux accomplissements dans les huit domaines de résultats stratégiques.....	5
4. Assurance-maladie après la cessation de service .....	6
5. Auto-évaluation du CCI.....	7
6. Gestion des voyages.....	8
7. Contribution financière directe.....	9
C. Informations communiquées par la direction .....	11
D. Mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes .....	11
E. Remerciements .....	11
Annexe A – Mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes les années précédentes.....	12

## ACRONYMES

ASHI	Assurance-maladie après la cessation de service
VE	Veille économique
BP	Bureaux de pays
COSO	Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway
CFD	Contribution (ou coopération) financière directe
PGI	Progiciel de gestion intégré
FGR	Finance et gestion des risques
HACT	Politique harmonisée concernant les transferts de fonds
CCI	Cadre de contrôle interne
PE	Partenaires d'exécution
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ORF	Fonds de réserve
CCP	Conseil de Coordination du Programme
PFR	Planification, finances et responsabilisation
ACQ	Application du contrôle qualité
EAR	Équipe d'appui aux régions
RCI	Rapport de contrôle interne
DRS	Domaines de résultats stratégiques
DAV	Demande d'autorisation de voyage
UBRAF	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités
DPO	Directeur de pays de l'ONUSIDA
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
AMS	Assemblée mondiale de la Santé
OMS	Organisation mondiale de la Santé

## RÉSUMÉ D'ORIENTATION

### Introduction

1. Le présent rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des opérations et des états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est établi conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
2. Il s'agit du troisième rapport détaillé soumis au Conseil de Coordination du Programme par le Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines en vertu d'un nouveau mandat de Commissaire aux comptes de l'OMS pour la période 2016–2019 attribué par la soixante-huitième Assemblée mondiale de la Santé (AMS).
3. Nous avons détaillé dans le présent rapport complet les questions financières et de gouvernance dont nous considérons qu'elles doivent être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Nous avons recommandé à la Direction cinq mesures susceptibles d'apporter une valeur ajoutée afin d'améliorer la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA.

### Bilan général de la vérification

4. Nous avons vérifié les états financiers de l'ONUSIDA en vertu du Règlement financier et conformément aux Normes internationales d'audit établies par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.
5. Nous félicitons la Direction de l'ONUSIDA pour la préparation d'états financiers de qualité qui justifient la formulation d'une opinion sans réserve ces sept dernières années, depuis l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en 2012. Pour 2018, nous n'émettons aucune réserve sur les états financiers du Programme commun pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018. Par conséquent, nous sommes d'avis que ceux-ci présentent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats de la performance financière, des variations de l'actif net/la situation nette, des flux de trésorerie et de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2018, conformément aux normes IPSAS.
6. Dans le cadre de notre travail à valeur ajoutée, nous avons identifié trois domaines dans lesquels les mécanismes de gouvernance de l'ONUSIDA pourraient être améliorés. L'ONUSIDA pourrait évaluer efficacement son cadre de contrôle interne (CCI) en intégrant et en renforçant davantage des principes établis de contrôle interne dans sa liste de contrôle pour l'auto-évaluation. L'ONUSIDA pourrait aussi enrichir et améliorer ses politiques relatives aux voyages exceptionnels et aux contributions financières directes (CFD).
7. Nous prenons également acte des principaux accomplissements de la Direction dans les huit domaines de résultats stratégiques.

## **Résumé des recommandations**

8. Les recommandations suivantes de la mission de vérification commentées en détail dans le présent rapport sont présentées à la Direction afin de lui permettre d'améliorer encore sa gestion financière et sa gouvernance :

- a. **Renforcer la liste de contrôle utilisée pour l'auto-évaluation de son CCI en y intégrant certains points d'attention figurant dans les principes n<sup>os</sup> 4 et 12, veiller à ce que tous les chefs de bureaux remplissent une liste de contrôle basée sur des éléments concrets, valider ces listes et publier un rapport de contrôle interne en 2019 ;**
- b. **Mettre en place de manière résolue une planification efficace des déplacements professionnels à l'international afin de pouvoir organiser ces déplacements à l'avance dans le but de gagner en efficacité et de faire des économies dans les dépenses de voyage ;**
- c. **Adopter une procédure rigoureuse d'examen des demandes d'autorisation par le service chargé des voyages exceptionnels pour des déplacements organisés tardivement, afin de s'assurer que les règles en matière de voyages sont totalement respectées et d'améliorer le contrôle qualité sur la gestion des déplacements ;**
- d. **Mettre au point un système facilitant un retour d'information sur le contenu de la synthèse du rapport chronologique, en veillant à prévoir un mécanisme permettant aux agents responsables de fournir des informations supplémentaires sur l'état d'avancement et le suivi de mesures complémentaires ;**
- e. **Élaborer des lignes directrices prévoyant une séparation des tâches ainsi que le degré de latitude des agents dans la définition des responsabilités qui incombent aux agents chargés des accords de CFD, afin d'accroître la fiabilité des mécanismes de contrôle utilisés pour évaluer le caractère acceptable de la mise en œuvre d'un projet ou d'une activité.**

## **Mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes l'année précédente**

9. Nous avons examiné les mesures prises suite aux recommandations du Rapport du Commissaire aux comptes de 2017 et noté que l'ensemble des huit recommandations (100 %) étaient pleinement mises en œuvre. Nous félicitons la Direction pour ses interventions immédiates et sa reconnaissance de l'importance des recommandations qui ont amélioré la gestion financière et la gouvernance dans les domaines couverts par notre vérification.

## **A. MANDAT, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE**

### **Mandat**

10. La soixante-huitième Assemblée mondiale de la Santé a donné mandat au Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines pour assumer la fonction de Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé et de ses entités non consolidées pour la période 2016–2019.

### **Portée et objectifs**

11. Notre vérification a évalué le respect par l'ONUSIDA du Règlement financier de l'OMS et des dispositions légales. Les principaux objectifs de la vérification sont de fournir un avis indépendant afin de savoir si :

- a. Les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/sa situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels pour l'année close le 31 décembre 2018, conformément aux normes IPSAS ;
- b. Les principaux principes comptables présentés dans la note n° 3 des états financiers ont été appliqués de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent ;
- c. Les opérations dont nous avons eu connaissance ou que nous avons vérifiées dans le cadre de notre mission respectaient, à tous égards importants, le Règlement financier et les dispositions légales.

12. En outre, la vérification a pour objet de fournir une assurance indépendante à l'Organe directeur, d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'ONUSIDA, et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.

### **Méthodologie et responsabilités du Commissaire aux comptes**

13. Notre vérification des comptes a été menée conformément aux Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que la vérification soit planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

14. Une méthode d'audit fondée sur l'évaluation des risques a été adoptée pour vérifier les états financiers. Cette méthode impose d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers et au niveau des assertions, sur la base d'une connaissance appropriée de l'entité et de ses mécanismes, y compris de son cadre de contrôle interne.

15. Notre mission consiste à exprimer un avis sur les états financiers en nous fondant sur nos vérifications. Celles-ci sont réalisées dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable, et non l'assurance absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

16. Nous avons également examiné les opérations de l'ONUSIDA au titre de l'article 14.3 du Règlement financier qui requiert du Commissaire aux comptes qu'il formule des observations sur l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles

financiers internes et, en général, de l'administration et de la gestion des opérations du Programme commun. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux questions suivantes : (a) la liste de contrôle pour l'auto-évaluation du CCI ; (b) les voyages exceptionnels ; (c) les contributions financières directes.

17. En outre, la vérification des comptes a pour objet de donner une assurance indépendante à l'Organe directeur, d'apporter de la valeur ajoutée à la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA, et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.

18. Nous avons constamment rendu compte des résultats de nos vérifications à la Direction de l'ONUSIDA, sous la forme de lettres de gestion où figurent des observations et des recommandations détaillées, assurant par cette pratique un dialogue continu avec elle.

## **B. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION**

19. Le présent rapport couvre des questions qui, de l'avis du Commissaire aux comptes, devraient être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA. Les recommandations communiquées à la Direction ont pour but de soutenir les objectifs de la mission de l'ONUSIDA, d'améliorer la gestion financière et la gouvernance du Programme commun et d'apporter de la valeur ajoutée à celles-ci.

### **1. Vérification des états financiers**

20. Dans le cadre de la vérification des comptes de l'ONUSIDA pour l'année 2018, nous n'avons émis aucune réserve à l'égard des états financiers. Ainsi, notre opinion est que ceux-ci donnent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/sa situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels, conformément aux normes IPSAS. La Direction a approuvé nos recommandations et est intervenue, ou s'est engagée à intervenir, conformément à celles-ci. Nous avons pris note de l'engagement et du professionnalisme dont la Direction de l'ONUSIDA et le personnel du département Finance ont fait preuve pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS.

### **2. Performance financière globale**

21. Les états financiers vérifiés de l'ONUSIDA révèlent un excédent total d'US\$ 10,41 millions pour l'année, comme indiqué dans l'état de la performance financière (état II). Cela correspond à une augmentation de 34,67 % par rapport à l'excédent total de l'année précédente, qui s'établissait à US\$ 7,73 millions. L'augmentation continue de l'excédent (US\$ 2,68 millions) pourrait être imputée à la baisse des dépenses totales observée parallèlement, en particulier dans les catégories des traitements et autres charges de personnel et des virements et subventions à d'autres entités (US\$ 16,9 millions).

22. En comparaison, le total des actifs courants s'élevait à US\$ 259,56 millions tandis que le total des passifs courants atteignait US\$ 27,06 millions, d'où un coefficient de liquidité de 9,59. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à US\$ 145,53 millions en début d'année, mais ont augmenté pour atteindre US\$ 162,79 millions à la fin de l'année après comptabilisation d'une augmentation nette d'US\$ 17,26 millions, soit 11,86 %, liée aux

activités opérationnelles, d'investissement et de financement. L'ONUSIDA doit donc renforcer sa performance financière durant l'année à venir pour faire en sorte que des fonds supplémentaires soient injectés dans le Programme commun.

23. D'autre part, l'actif net/la situation nette (voir l'état III) a atteint US\$ 166,29 millions au 31 décembre 2018, soit une augmentation d'US\$ 37,43 millions ou 29,05 % par rapport aux US\$ 128,86 millions au 31 décembre 2017. Étant donné l'augmentation de 34,67 % de l'excédent total et l'augmentation de 29,05 % de l'actif net/la situation nette, nous encourageons la Direction à poursuivre ses efforts pour améliorer la performance financière de l'ONUSIDA dans les années à venir.

24. Le montant du Fonds de réserve (ORF) mis en place par le CCP en 1996 s'élevait à US\$ 35 millions pour l'année close le 31 décembre 2018. Ce fonds peut être utilisé pour financer la mise en œuvre de l'UBRAF en attendant de recevoir les contributions au budget de base. Grâce au Fonds de réserve, la continuité des activités de l'ONUSIDA est relativement assurée.

### **3. Principaux accomplissements dans les huit domaines de résultats stratégiques (DRS)**

25. Nous prenons acte des principaux accomplissements du Programme commun et des progrès réalisés dans les huit domaines de résultats stratégiques, tels que ceux-ci apparaissent dans le Rapport sur le suivi des résultats 2016–2017 :

- DRS n° 1 : Dépistage et traitement du VIH. Le Programme commun a joué un rôle central dans les efforts mondiaux visant à accélérer rapidement le dépistage et l'accès au traitement. Le rapport de l'ONUSIDA « En finir avec le sida – progresser vers les cibles 90–90–90 » montre que pour la première fois, en 2017, plus de la moitié des personnes vivant avec le VIH (53 %) ont eu accès à un traitement VIH.
- DRS n° 2 : Élimination de la transmission mère-enfant du VIH. L'intensification des services de prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME) est l'un des plus grands succès obtenus dans le domaine de la santé publique à travers le monde au cours des dix dernières années. En 2016, 76 % des femmes enceintes vivant avec le VIH ont reçu des médicaments rétroviraux (ARV) efficaces, contre 74 % en 2015 et 36 % en 2009.
- DRS n° 3 : Prévention du VIH chez les jeunes. Le Programme commun a mené plusieurs initiatives phares en 2016–2017 en vue de redynamiser le programme de prévention et de mieux l'adapter aux besoins des adolescents et des jeunes, en mettant l'accent sur les adolescentes et les jeunes femmes. Quatre-vingt-onze pour cent (91 %) des pays visés par l'initiative d'accélération de la riposte ont mis en place des politiques de santé sexuelle et reproductive à l'intention des adolescents et des jeunes.
- DRS n° 4 : Prévention du VIH avec et pour les populations clés. En 2017, 71 % des 96 pays où le Programme commun était présent, (dont 22 pays visés par l'initiative d'accélération de la riposte) ont défini et inclus des programmes complets de services destinés aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et aux professionnel(le)s du sexe dans leurs stratégies nationales. En outre, ces pays disposent d'estimations démographiques et d'estimations de la

prévalence pour ces populations clés. Les populations clés sont également impliquées dans la stratégie/les programmes de lutte contre le VIH.

- DRS n° 5 : Inégalités hommes-femmes et violence sexiste. En 2017, 52 % des 96 pays où le Programme commun était présent (dont 20 pays visés par l'initiative d'accélération de la riposte) disposent de politiques et stratégies nationales de lutte contre le VIH qui favorisent l'égalité entre les sexes et modifient les normes de genre inégales. Par ailleurs, 48 % des 96 pays où le Programme commun est présent (dont 18 pays visés par l'initiative d'accélération de la riposte) sont dotés de lois et/ou politiques et de services permettant de prévenir et de lutter contre la violence sexiste.
- DRS n° 6 : Droits de l'homme, stigmatisation et discrimination. En 2017, 40 % des 96 pays où le Programme commun est présent (y compris 15 pays visés par l'initiative d'accélération de la riposte) ont enregistré des progrès pour au moins une des lois ou politiques suivantes qui constituent un obstacle à la fourniture de services liés au VIH.
- DRS n° 7 : Investissement et efficacité. En 2017, 42 % des 96 pays où le Programme commun est présent (dont 19 pays visés par l'initiative d'accélération de la riposte) disposent de dossiers d'investissement actualisés en matière de VIH (ou une évaluation similaire sur l'efficacité de l'allocation des ressources) avec les composantes suivantes :
  - Un système de suivi informatique transmet régulièrement des données au niveau des districts, et notamment les principales variables liées à la prestation des services VIH (TAR et PTME) ;
  - Le pays suit de près et analyse les dépenses liées au VIH par source de financement et population bénéficiaire ;
  - Les affectations de ressources des pays sont fondées sur les priorités épidémiques et l'analyse de l'efficacité (dossiers d'investissement ou similaire).
- DRS n° 8 : Intégration des services liés au VIH et des services de santé. En 2017, 65 % des 96 pays où le Programme commun est présent (dont 24 pays visés par l'initiative d'accélération de la riposte) ont fourni des services de manière intégrée, c'est-à-dire qu'un patient peut recevoir des services dans un seul établissement (en une seule visite) pour des interventions multiples telles que :
  - Services pour le VIH, la santé sexuelle et reproductive et la violence sexiste ;
  - VIH et tuberculose ;
  - VIH et soins prénatals.

#### **4. Assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)**

26. Au 31 décembre 2018, le montant des obligations de l'ONUSIDA au titre des prestations définies dans le cadre de l'ASHI s'élevait à US\$ 124,3 millions, dont US\$ 68,7 millions étaient financés, d'où un passif non financé d'US\$ 55,6 millions. Ces obligations ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS.

27. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel

d'US\$ 27 millions a été directement transféré à l'actif net/situation nette en 2018 et une somme supplémentaire d'US\$ 5,6 millions a été imputée aux frais de personnel dans l'état de la performance financière.

28. Bien que l'étude actuarielle de l'assurance-maladie après la cessation de service indique un passif non financé d'US\$ 55,6 millions au 31 décembre 2018, il convient de noter qu'à la suite de la décision prise lors de la 30<sup>e</sup> réunion (juin 2012) du CCP de financer totalement les passifs liés au personnel du Programme à partir du solde des fonds, un montant total d'US\$ 25,1 millions a été pour l'heure affecté au financement du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service. De ce fait, le passif non financé de cette assurance s'élevait à US\$ 30,5 millions au 31 décembre 2018 (c'est-à-dire US\$ 55,6 millions selon l'étude actuarielle moins le financement d'US\$ 25,1 millions).

## **5. Cadre de contrôle interne – Auto-évaluation**

### ***Améliorer l'auto-évaluation en intégrant pleinement à la liste de contrôle certains points d'attention figurant dans les principes n<sup>os</sup> 4 et 12 de la COSO***

29. L'examen de la partie 1 de la liste de contrôle – Auto-évaluation globale – dans sa version actualisée a révélé que certains points d'attention importants figurant dans les principes de la COSO n'étaient pas pris en compte, même s'ils l'étaient dans la partie Auto-évaluation fonctionnelle de la liste. Il s'agit du principe n<sup>o</sup> 4 (*points d'attention 13 à 15*) et du principe n<sup>o</sup> 12 (*point d'attention 63*).

30. Au cours de l'entrevue que nous avons eue avec la personne référente de la division Finance et gestion des risques (FGR), nous avons souligné que les activités de contrôle relatives aux questions portant sur la gestion des ressources humaines (à savoir, évaluer les performances et les compétences, la discipline et la planification de la relève) selon le principe n<sup>o</sup> 4 devrait être intégrées à la liste de contrôle. Nous avons également suggéré d'intégrer le principe n<sup>o</sup> 12 dans le volet Activités de contrôle, en particulier dans celles qui pourraient montrer une collaboration dans l'élaboration de politiques visant à soutenir les procédures de contrôle et à se servir de l'analyse des résultats comme d'une mine d'informations pour déterminer les points à améliorer et réviser en conséquence les politiques et les orientations relatives aux processus de contrôle.

31. Remplir la liste de contrôle devrait être encouragé de manière à ce que l'exercice ne soit pas considéré comme une simple analyse ponctuelle de la gestion et du respect des contrôles internes, mais comme une démarche poursuivant un but plus important.

32. Par ailleurs, compte tenu des événements récents susceptibles de ternir la réputation de l'organisation, nous réaffirmons avec vigueur l'importance de renforcer l'évaluation et l'appréciation des processus en utilisant la liste de contrôle, afin de continuer à publier un rapport de contrôle interne (RCI). Nous estimons que la publication de ce rapport enverrait un message fort aux parties prenantes, en montrant non seulement l'efficacité des procédures de contrôle au sein de l'organisation, mais aussi l'attachement de l'ONUSIDA aux valeurs éthiques et à l'obligation de rendre des comptes.

33. **Nous avons conseillé à l'ONUSIDA de renforcer la liste de contrôle utilisée pour l'auto-évaluation de son CCI en y intégrant certains points d'attention figurant dans les principes n<sup>os</sup> 4 et 12, de veiller à ce que tous les chefs de bureaux remplissent une liste de contrôle basée sur des éléments concrets, de valider ces listes et de publier un rapport de contrôle interne en 2019.**

## 6. Gestion des voyages

34. La politique en vigueur à l'ONUSIDA concernant les voyages est mise en œuvre de manière à adapter les déplacements aux programmes de l'organisation et dans un souci d'efficacité et d'économie.

35. Ainsi, la politique révisée contient les dispositions suivantes : a) un *plan de voyage* chiffré, considéré comme l'un des meilleurs outils pour réduire les frais de déplacement, doit être établi chaque trimestre pour les déplacements à l'international et chaque semestre pour les déplacements à l'intérieur des pays ; b) les *préparatifs de voyage* doivent être terminés au moins 10 jours ouvrables avant la date de départ ; c) les *autorisations de voyage exceptionnelles* doivent être approuvées par le directeur concerné et adressées pour traitement au service chargé des voyages exceptionnels au sein du Département planification, finances et responsabilisation au siège de l'ONUSIDA.

### ***Une planification efficace des déplacements professionnels à l'international***

36. Sur les 1653 déplacements professionnels à l'international effectués en 2018, nous avons noté que 690 demandes d'autorisation, soit 41,74 % du total des demandes, ont été approuvées moins de 10 jours avant le départ.

37. Une vérification effectuée sur un échantillon à partir des données du progiciel de gestion intégré a en outre révélé que plusieurs membres du personnel avaient vu leurs programmes de voyage approuvés à une date proche de la date de départ, parfois seulement deux jours auparavant. Sur la base des informations validées, il est apparu que les demandes d'autorisation et les programmes de voyage correspondants n'étaient pas préparés et approuvés suffisamment à l'avance par rapport aux dates des déplacements devant être effectués.

38. Dans ce cas, les déplacements n'ont pas fait l'objet d'une planification efficace visant à réduire les frais de déplacement, dans la mesure où l'approbation et/ou la préparation tardives des demandes d'autorisation et des programmes de voyage obligeaient à acheter les billets à une date trop proche du départ pour pouvoir encore bénéficier de tarifs avantageux. Cela va à l'encontre de la solide politique de l'organisation concernant les déplacements, qui vise à la fois à gagner en efficacité et à faire des économies dans ses dépenses de voyage.

39. **Nous avons conseillé à l'ONUSIDA de mettre en place de manière résolue une planification efficace des déplacements professionnels à l'international afin de pouvoir organiser ces déplacements à l'avance dans le but de gagner en efficacité et de faire des économies dans les dépenses de voyage.**

### ***Une évaluation plus rigoureuse par le service chargé des voyages exceptionnels des demandes d'autorisation pour des voyages organisés tardivement***

40. Les données relatives aux 690 demandes d'autorisation de voyage mentionnées précédemment ont été évaluées à nouveau pour connaître le nombre de demandes associées à des déplacements organisés tardivement. Nous avons ainsi constaté que pour un total de 161 membres du personnel, des voyages avaient été organisés tardivement, parfois 2 à 16 fois pour une même personne en 2018.

41. Nous avons également noté deux situations dans lesquelles les demandes d'autorisation n'ont pas été traitées par le service chargé des voyages exceptionnels, ce qui signifie que ces voyages ont été approuvés sans que l'accord du service à des fins statistiques et de suivi n'ait été obtenu. De même, une demande d'autorisation impliquant le remplacement d'un membre du personnel n'était accompagnée d'aucun programme de voyage.

42. Au vu des lacunes susmentionnées, nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer la procédure d'examen par le service chargé des voyages exceptionnels des demandes d'autorisation pour des voyages organisés tardivement à des fins d'efficacité dans la gestion des déplacements.

43. **Nous avons conseillé à l'ONUSIDA d'adopter une procédure rigoureuse d'examen des demandes d'autorisation par le service chargé des voyages exceptionnels pour des déplacements organisés tardivement, afin de s'assurer que les règles en matière de voyages sont totalement respectées et d'améliorer le contrôle qualité sur la gestion des déplacements.**

## **7. Contribution (ou coopération) financière directe**

### ***Rapports de situation et retour d'information***

44. Les rapports de situation relatifs aux contributions financières directes se font actuellement par l'intermédiaire d'une synthèse du rapport chronologique que l'on peut générer via la fonction veille économique du PGI. Le rapport d'analyse est produit *principalement pour rappeler aux agents responsables que des documents à fournir sont manquants.*

45. Par conséquent, la question centrale est la valeur informative que peut offrir le rapport de situation existant pour évaluer l'efficacité de l'ONUSIDA à atteindre l'objectif d'un renforcement des capacités techniques et de mise en œuvre et à soutenir les besoins de coopération technique dans la lutte contre la propagation du VIH au niveau des pays.

46. Pour que cette évaluation par le biais du rapport de situation soit efficace, il est primordial que les informations communiquées soient fiables, c'est-à-dire exactes et complètes à tous égards importants. Nous avons évalué l'exactitude et l'exhaustivité du rapport chronologique par rapport aux documents à produire (reçus et en retard) visés selon les procédures d'application du contrôle qualité sur l'intranet. Or, nous avons constaté que les informations utilisées pour produire le rapport chronologique ne correspondent pas toujours à ce qui figure dans les accords de CFD approuvés.

47. Les dates d'échéance apparaissant dans l'accord signé sont parfois antérieures à la date autorisée par défaut, à savoir 90 jours à compter de la date d'achèvement. Dans ce cas, il est possible que le nombre de jours de retard pour un document signalé comme tel ne corresponde pas exactement au nombre réel de jours de retard par rapport à la date d'échéance prévue dans l'accord de CFD.

48. Un retour d'information renforce l'intérêt du rapport de situation. Collecter régulièrement des informations auprès des responsables des bureaux de pays et des équipes d'appui aux régions – même un bref exposé de la raison du retard – et incorporer ces

informations dans le rapport d'analyse des documents à produire manquants, permettrait de fournir non seulement de précieux renseignements sur la vitalité de l'activité ou du projet financé par l'ONUSIDA, mais aussi des indices sur le degré de suivi nécessaire.

49. En conclusion, nous estimons que la synthèse du rapport chronologique est incomplète dans la mesure où elle ne parvient pas à rendre compte d'éléments essentiels concernant l'état d'avancement d'activités ou de projets financés par l'ONUSIDA dans les pays. Cette synthèse ne devrait donc pas servir uniquement à rappeler aux agents responsables que des documents à produire sont manquants. Pour qu'elle devienne un outil efficace, elle devrait également contenir des éléments essentiels portant sur la raison du retard ou de la non-présentation des documents à produire, de manière à ce que la Direction puisse prendre des mesures pour régler les problèmes et gérer les risques associés à l'activité ou au projet.

50. **Nous avons conseillé à l'ONUSIDA de mettre au point un système facilitant un retour d'information sur le contenu de la synthèse du rapport chronologique, en veillant à prévoir un mécanisme permettant aux agents responsables de fournir des informations supplémentaires sur l'état d'avancement et le suivi de mesures complémentaires.**

#### ***Des responsabilités clairement définies dans les activités de contrôle***

51. L'ONUSIDA réalise une micro-évaluation de la capacité de gestion financière des partenaires d'exécution (comptabilité, achats, établissement des rapports, contrôles internes, etc.) afin d'évaluer le risque global et de définir les activités de contrôle à mener, *avant de conclure un accord de CFD*. La responsabilité de l'évaluation incombe uniquement aux bureaux de pays de l'ONUSIDA, mais l'organisation peut également s'appuyer sur une micro-évaluation effectuée par le groupe de travail sur la Politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) ou par une institution des Nations Unies (ou par une partie indépendante en leur nom) présente dans le pays où est basé le partenaire d'exécution.

52. La responsabilité des activités de contrôle – suivi et contrôles ponctuels des activités sur place, vérifications a posteriori et autres méthodes de suivi des programmes visant à fournir des éléments sur leur état d'avancement par rapport au plan de travail – incombe également aux bureaux de pays.

53. De notre examen des accords de CFD présentant des retards dans leur exécution, il est ressorti qu'il pourrait s'avérer nécessaire pour l'ONUSIDA de définir clairement les responsabilités incombant aux agents dans leurs activités de contrôle, en prévoyant une séparation des tâches.

54. L'agent responsable devrait être autorisé à donner son avis lorsque le partenaire d'exécution a dû apporter des changements à une activité ou à un projet, afin de déterminer comment évaluer correctement les résultats de la modification. Une telle contribution est pertinente dans la mesure où l'évaluation des capacités effectuée au départ par l'agent responsable était fondée sur l'activité ou le projet d'origine qui a fait l'objet de l'accord de CFD.

55. Nous avons également suggéré de bien séparer les tâches dans la mesure où le personnel des bureaux de pays est responsable à la fois de la micro-évaluation (des capacités des partenaires d'exécution) et des activités de contrôle (mesure du degré d'achèvement/de mise en œuvre). Par conséquent, la solution idéale pour l'ONUSIDA pourrait consister à

élaborer une directive définissant clairement le rôle et les tâches de l'agent responsable, du directeur du bureau de pays et de l'équipe régionale pour les activités suivantes : évaluation des résultats de la liste de contrôle et estimation du risque lors de l'évaluation des capacités ; activités de contrôle – suivi sur place et vérifications a posteriori, entre autres – visant à confirmer la mise en œuvre.

56. Un processus efficient et efficace de suivi et de contrôle est indispensable pour que les parties prenantes aient la certitude que les objectifs de l'accord de CFD et, plus largement, de l'ONUSIDA en tant que première organisation de lutte contre le sida dans le monde sont atteints. Par conséquent, il est de la responsabilité de la Direction de faire en sorte que le suivi des activités et projets financés par des contributions financières directes fassent l'objet d'un suivi suffisant pour pouvoir établir des rapports reflétant exactement la situation, mais aussi de veiller à la fiabilité des mécanismes de contrôle utilisés pour mesurer les résultats.

57. **Nous avons conseillé à l'ONUSIDA d'élaborer des lignes directrices prévoyant une séparation des tâches ainsi que le degré de latitude des agents dans la définition des responsabilités qui incombent aux agents chargés des accords de CFD, afin d'accroître la fiabilité des mécanismes de contrôle utilisés pour évaluer le caractère acceptable de la mise en œuvre d'un projet ou d'une activité.**

#### **C. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LA DIRECTION**

##### **Dispenses administratives, montants passés par pertes et profits, versements à titre gracieux et cas de fraude**

58. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, l'ONUSIDA n'a déclaré ni dispense administrative, ni montant passé par pertes et profits, ni versement à titre gracieux.

#### **D. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

59. Nous avons validé la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de 2017. Nous avons noté que la Direction avait mis en œuvre l'ensemble des huit recommandations émises et nous saluons sa réaction rapide. L'annexe A présente un point détaillé sur la mise en œuvre des recommandations.

#### **E. REMERCIEMENTS**

60. Nous souhaitons adresser ici nos remerciements au Directeur exécutif de l'ONUSIDA et au Directeur du Département planification, finance et responsabilisation, ainsi qu'à leurs équipes respectives, pour leur coopération et l'aide qu'ils ont apportée à notre personnel.

61. Nous souhaitons également exprimer nos remerciements au Conseil de Coordination du Programme pour son appui et son intérêt pour nos travaux.

#### **COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES Le Commissaire aux comptes**

Quezón City (Philippines), le 29 mars 2019

**Mise en œuvre des recommandations  
formulées par le Commissaire aux comptes l'année précédente**

N°	Recommandation	Validation du Commissaire aux comptes
<b>Cadre de contrôle interne : liste de contrôle pour l'auto-évaluation</b>		
1.	Améliorer la liste de contrôle actuellement utilisée pour l'auto-évaluation, en intégrant des principes dans son cadre de contrôle interne, en particulier les principes n <sup>os</sup> 4, 5, 11 et 17.	<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Intégration des activités relatives aux points d'attention des principes n<sup>os</sup> 4, 5, 11 et 17 dans la partie I (auto-évaluation globale) et la partie II (auto-évaluation fonctionnelle) de la liste de contrôle. Par ailleurs, il faut également s'attendre à ce que d'autres changements soient apportés à la nouvelle mouture de la liste de contrôle lorsque sera mis en œuvre le nouveau plan d'action de la direction élaboré récemment.</p>
2.	Mettre en place des mécanismes de retour d'information, d'examen et de collaboration autour de l'auto-évaluation pour s'assurer, d'une part, que les consignes nécessaires à la réalisation de cette évaluation ont été reçues et convenablement appliquées, et d'autre part, que les réponses données sont pertinentes au regard des processus et des procédures évalués, afin d'étayer le cadre de contrôle interne de l'ONUSIDA et de faciliter la publication du rapport de contrôle interne.	<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Concernant la remise des listes de contrôle remplies pour l'auto-évaluation, la Direction a pris la décision d'en assurer le suivi via la plate-forme en ligne du cadre de contrôle interne de l'ONUSIDA et non plus dans Excel. Les mesures concernant le retour d'information, l'examen et la collaboration sont davantage partagées entre les directeurs de pays sur le terrain et la division Finance et gestion des risques au siège de l'ONUSIDA.</p>
<b>Gestion des voyages</b>		
3.	Améliorer le système de gestion des voyages de l'ONUSIDA en intégrant dans les plans de voyage trimestriels et semestriels les informations concernant les membres du personnel qui ont des arriérés de remboursement d'avances pour frais de voyage, afin que la personne chargée de la supervision dispose d'informations supplémentaires pour procéder à une évaluation et prendre des décisions.	<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Conformément à la note d'information 6-2018 du 7 décembre 2018, de nouvelles conditions ont été introduites concernant les plans de voyage – inclusion des demandes de remboursement de frais de voyage en cours ; cela concerne l'ensemble des plans de voyage à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.</p>

N°	Recommandation	Validation du Commissaire aux comptes
4.	Renforcer la politique relative aux voyages exceptionnels en localisant les éventuelles défaillances dans la chaîne d’approbation et en s’assurant que tous les déplacements non conformes à la politique de l’organisation en matière de voyages sont traités comme des voyages exceptionnels à des fins de statistique et de suivi	<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Conformément à la note d’information 6-2018 du 7 décembre 2018, qui conseille également de générer un <i>rapport statistique sur les voyages et déplacements</i> via la fonction veille économique sous la responsabilité de l’utilisateur. Cependant, l’évaluation de la politique de l’ONUSIDA relative aux voyages exceptionnels, ce qui inclut la chaîne d’approbation qui lui est associée, ainsi que la surveillance et le contrôle exercés sur ces exceptions, sont un domaine prioritaire de la vérification pour l’année 2018.</p>
<b>Services consultatifs</b>		
5.	Actualiser les politiques et les procédures contenues dans le Manuel des achats en fonction des exceptions mentionnées dans ce constat, dans la mesure où il est nécessaire de tenir compte des situations justifiables dans les domaines où le recours à des consultants est fréquent.	<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Conformément à une disposition ajoutée au paragraphe 4 de la section 10.03.03 sur les contrats de consultant dans le Manuel des achats de l’ONUSIDA. Ainsi qu’il est indiqué, une exception à la limite des deux ans peut être acceptée lorsque cela est spécifié et prévu dans un accord de financement hors budget de base. La révision est entrée en vigueur en janvier 2019.</p>
6.	Faire respecter l’obligation pour les responsables concernés d’établir des rapports d’évaluation des prestations des fournisseurs une fois les contrats exécutés, afin de s’assurer que le travail effectué était d’une qualité satisfaisante et a répondu aux besoins. Par conséquent, les mécanismes de contrôle interne – rapport d’évaluation, lettre de justification – devraient être appliqués avant de passer un nouveau contrat avec le même consultant et pour le même type de travail, si ces services sont indispensables à l’exécution des programmes de l’ONUSIDA et à la concrétisation des résultats attendus.	<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>À compter de janvier 2019, un formulaire PT.13.01 d’évaluation des prestations des fournisseurs rempli est une condition préalable à une autorisation dans le cadre des procédures d’application du contrôle qualité.</p>

N°	Recommandation	Validation du Commissaire aux comptes
<b>Contribution (ou coopération) financière directe</b>		
7.	Apporter les améliorations suivantes aux politiques et procédures applicables aux accords de CFD : conditionner le paiement final à la remise des documents exigés dans le modèle ; reformuler la disposition du Manuel des achats autorisant le paiement final de 10 % uniquement après réception des documents à produire.	<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>La note d'orientation 1-2019 du 10 janvier 2019 fixe les changements apportés aux politiques portant sur l'évaluation des capacités des partenaires, les accords de financement de programmes et les contributions financières directes. En ce qui concerne les CFD, le paiement final de 10 % (minimum) est désormais conditionné à la présentation du dernier document obligatoire.</p>
8.	Instaurer des mesures visant à déterminer dès l'entrée en vigueur de l'accord si les pays partenaires ont adopté ou non la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, afin de définir les documents ou rapports particuliers qui devront obligatoirement être remis.	<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>La note d'orientation 1-2019 du 10 janvier 2019 fixe les changements apportés à la section 17.04 du Manuel des achats portant sur les contributions financières directes, à savoir : évaluation obligatoire des capacités des partenaires d'exécution avant de conclure un accord de CFD ; description des documents qui doivent obligatoirement être téléchargés dans le progiciel de gestion des contenus pour en contrôler la qualité avant qu'une demande d'achat ne soit créée.</p>